



L'exécution des sœurs de la Métairie à Nantes en 1793...

Description

Entre réalité et œuvre artistique



Voici ci-dessus un tableau ayant pour thème la répression à Nantes durant la période révolutionnaire, et plus particulièrement l'exécution des sœurs de la Métairie. Intitulé *Épisode de 1793, à Nantes ou une exécution révolutionnaire sur la place du Bouffay*, il fut réalisé par un peintre né dans la cité des Ducs, Auguste-Hyacinthe Debay. Provenant du [musée d'Arts de Nantes](#), il est exposé au [château des Ducs de Bretagne, musée d'Histoire](#) de la ville. Notons que deux autres œuvres également conservées à Nantes au thème approchant qui est celui des noyades seront prochainement étudiées.



Les Noyades de Nantes, peintre anonyme, Musée d'Histoire de Nantes.

Mais qui étaient elles ? Et pourquoi Debay les a-t-il plus particulièrement représentées parmi toutes les victimes de la répression orchestrée par Carrier ?

Les origines familiales des sœurs de la Métairie.

Le patronyme complet des sœurs de la Métairie était Vaz de Mello de la Métairie (Métayrie ou Métérie). Leur branche était issue de deux familles nantaises d'origine portugaise, les Vaz et les Mello ayant demandé leur naturalisation au début du XVIII^e¹Ad44, B 230-Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les lettres de naturalisation obtenues par A. Vaz, Portugais, établi à Nantes, à l'enregistrement desquelles ont formé opposition les marchands de la Fosse et les maire et échevins à raison du grand nombre d'étrangers qui viennent s'installer à Nantes, et aussi afin d'exercer des représailles et B63 lettres de naturalisation délivrées à E. de Mello , portugais -1593-1596. Lire sur l'origine portugaise de la famille l'article les demoiselles de La Métairie et la société portugaise de Nantes d'Etienne Ravilly, intervention aux Journées historiques de Legé du 1^{er} juillet 2000 et édité par l'association des Amis de Legé en 2001. Les Vaz de Mello donnèrent plusieurs médecins à la renommée nationale²Archives de Bretagne, 1883 p 134, Google book, y est cité dans une sentence de décharge en faveur des habitants de Nantes pour le ban et l'arrière ban en 1636, un « Alphonse Vaz de Mello, docteur régent en la Faculté de Médecine » .

A la seconde moitié du XVIII^e, une branche s'établit à la seigneurie de la Métairie au Poiré-sur-Vie³ Ainsi à la page 772 de l'ouvrage Décisions catholiques, ou Recueil général des arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prét, réformée... Dédié à Monseigneur Le Tellier, ministre et secrétaire d'Etat, par messire Jean Filleau daté de 1668 se trouve un procès-verbal d'André Vaz de Mello, écuyer seigneur **des Mestairies**, conseiller et lieutenant général du roi au siège de La Rochelle daté du 16 juillet 1656 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8713928p>), seigneurie assez ancienne, en témoigne le château bâti entre la fin du XVe et le début du XVI^e siècle ⁴Pauline Retailleau, Châteaux, manoirs et logis de Vendée, La Geste, 2022 et se lia avec la noblesse locale. Ainsi André Vaz de Mello épousa Louise Buor de la Jousnelinière. Profitant du nom du lieu, les Vaz de Mello ajoutent « de la Métairie » à leur patronyme.



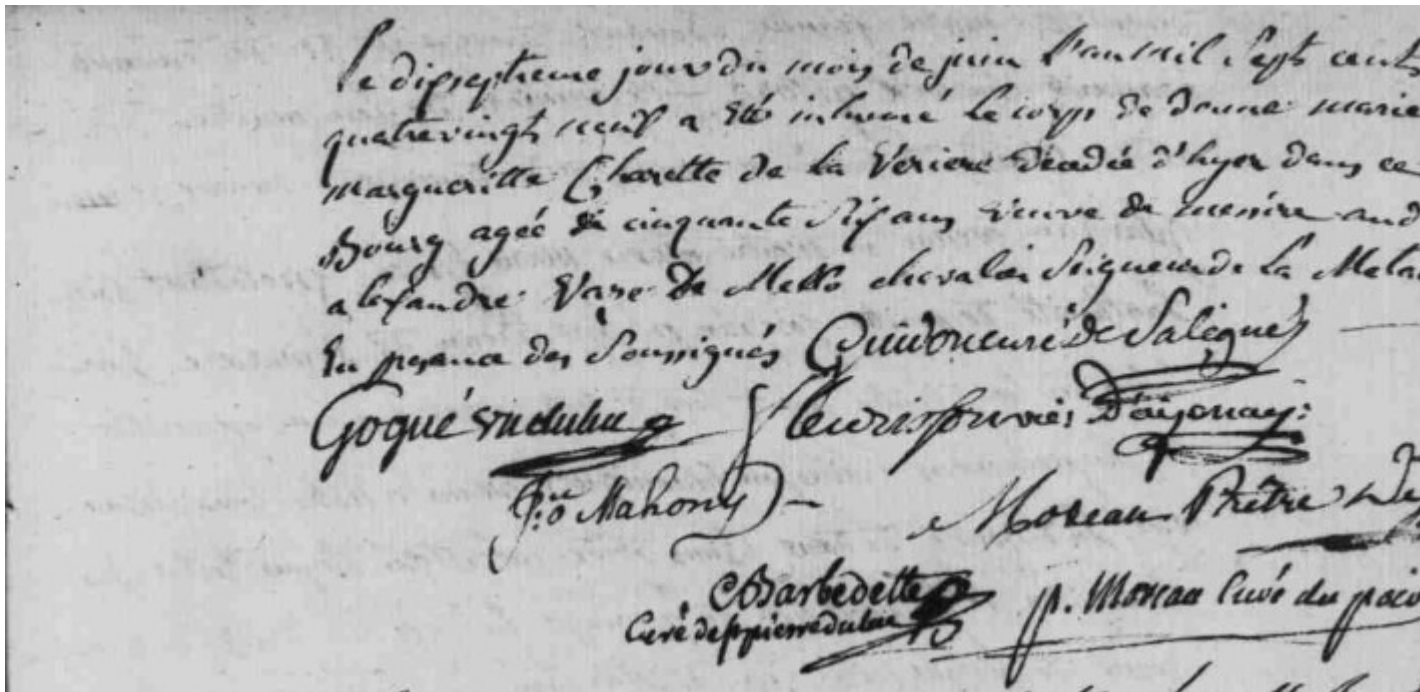
Carte postale du château de la Métairie contant avec erreurs l'exécution des sœurs.

Deux des trois fils de ce couple, François et Louis Clément devinrent militaires. Quant au troisième André Alexandre Vaz de Mello, chevalier, seigneur de la Métairie et du Barot, un temps destiné à la prêtrise⁵ il est indiqué lors d'un baptême en date du 1^{er} août 1743 au Poiré-sur-Vie « clerc tonsuré », il épousa à Nantes, paroisse Saint-Denis, le 24 novembre 1760, Marie Marguerite Charette de la Verdière⁶ Arch. de Nantes – registres paroissiaux de Saint-Denis GG59 f°27, lointaine cousine du futur général Vendéen.

Du couple, ayant atteint l'âge adulte et ayant tous vu le jour à la Métairie, il y eut : Marie Magdeleine **Gabrielle**, née le 13 novembre 1762 ; Marie **Marguerite**, le 24 octobre 1764 ; Marie **Claire** Louise Hyacinthe, le 2 novembre 1765 ; Alexandre Désiré né le 28 juillet 1769 ; Césaire Victor Alphonse le 27 août 1771 et Gabrielle **Olympe**, née le 17 décembre 1776. C'est dans ce même château de la Métairie que leur père décéda le 8 avril 1777⁷ Archives de Vendée -Poiré-sur-Vie (Le)-registres paroissiaux 1776-janv. 1791 AD2E178/3 p 51.

Début de la Révolution

Marie Marguerite Charette, veuve d'André Alexandre Vaz de Mello, seigneur du Barot n'était pas présente lors de l'assemblée des Nobles du Poitou de mars 1789, où elle fut représentée par Chantreau, seigneur de la Bonnière⁸ Louis de la Roque et Edouard Barthélémy, Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le premier empire jusqu'à nos jours, 1806-1866, Pars, 1866, T 2, p 140, Archives.org. Elle décéda le 16 juin 1789 à la Métairie⁹ Archives de Vendée -Poiré-sur-Vie (Le)-registres paroissiaux 1776-janv. 1791 AD2E178/3 p490.



Acte de sépulture de Marie Marguerite Charette de la Verdière (Ad 85)

En ce début de la Révolution, avec leur servante Jeanne Roy originaire de Saint-Etienne des Bois (Vendée), les trois sœurs ainées demeuraient à la Métairie, alors que la benjamine était encore pensionnaire au Petit Saint-Cyr de Luçon, couvent des filles de l'Union chrétienne réservé aux demoiselles de petite noblesse et de bourgeoisie du diocèse. En 1792, à la fermeture de l'établissement, Olympe retrouva ses sœurs au manoir de la Métairie¹⁰ Selon Elie Fournier dans son ouvrage Ouragan sur la Vendée : les quatre cousines de Charette, Le Cercle d'or, Les Sables-d'Olonne, 1989.

Leur frère André Alexandre Désiré, Garde du corps du roi dans la compagnie écossaise, rejoignit le 8 octobre 1791, l'armée des Princes à Coblenz (Coblence)¹¹Louis Agathon R. Flavigny, État de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi à Coblenz en 1791 et 1792, pp 66-67, 1879, Paris, Archiches.org « Etat de l'arrivée des surnuméraires à Coblenz (...) Vaz-de-Mello- 8 oct. 1791 ». Accompagné de Césaire Victor Alphonse son frère cadet, il passa ensuite chasseur à cheval dans la légion de Béon à l'armée de Condé¹²Henri Beauchet-Filleau, Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé De Henri Beauchet-Filleau, p 61.

Leur oncle François, ayant servi au Royal Orléans Dragon et officier de Saint-Louis demeurait depuis sa retraite non loin de ses nièces, à La Chaize-le-Vicomte ¹³Archives parlementaires de 1787 a 1860, suite de l'état nominatif des pensions sur le trésor royal (imprimé par ordre de l'Assemblée nationale – pensions au dessous de six cent livres, septième classe, p 224 : »VAZ DE MELLO (François), 58. G. 1° 1767, 150; 2° 1786, 227 377 -La première, à titre d'appointements en qualité de cornette réformé du régiment d'Orléans, et qui lui ont été conservés en qualité de lieutenant réformé du régiment de recrues de Poitiers. La seconde, eu considération de ses services et pour sa retraite » où il fut brièvement maire en 1790¹⁴Archives du diocèse de Luçon, Dictionnaire géographique et topographique de la Vendée 4 num 503 239 : Fasc. XXII, Canton de La Roche-sur-Yon, par Y. du Guerny vue 77. Puis au début de l'insurrection Vendéenne, il devint commandant du Poiré¹⁵Revue du Bas-Poitou, t. Xv, 1901, Le comité royaliste du Palluau, première partie, dans cet article pp 23-24 une lettre du comité de Palluau à M. de Mello de la Métairie commandant au Poiré sous la Roche est retranscrite ainsi qu'un laissez-passer de De Mello commandant au Poiré, lettre datant du 21 mars 1793 .

L' exécution des sœurs de la Métairie

Après la défaite de Cholet, en octobre 1793, l'armée Vendéenne traversa la Loire. Le but étant de prendre un port de la Manche afin que les Emigrés puissent débarquer. De nombreux civils les accompagnèrent dans cette funeste marche. La question pouvant se poser est de savoir pourquoi les sœurs de la Métairie décidèrent de suivre l'armée Vendéenne, alors que leur oncle semblait être resté en Vendée comme tous les hommes de Charette et de Joly ? Pensaient-elles être plus en sécurité loin de leur manoir qui n'était qu'à quelques kilomètres de l'état-major de Charette situé à Legé ?

Carte de Cassini

Ce que nous savons, c'est que les quatre sœurs et leur servante furent arrêtées avec deux religieuses de la Congrégation de la Sagesse, sœurs Saint-Paul et Saint Salomon (de leur nom de baptême Michelle Hervouet, 29 ans originaire de Vannes et Mathurine Marchand, 25 ans, native de Lorient). Vingt hommes du département de Loire-Atlantique (à l'époque Loire-Inférieure), des agriculteurs furent pris avec elles. Les religieuses avaient certainement accompagné l'armée Vendéenne pour soigner les blessés; puis après la défaite du Mans auraient pu décider de rejoindre la Bretagne où elles avaient des attaches¹⁶ Les martyres de la Congrégation de la Sagesse, Bio. Vend., Tome 2 (53 fasc.), p. 99-195). Ceci pouvant expliquer leur arrestation sur la route de Rennes à Nozay le 27 frimaire an 2 (17 décembre 1793). Les sœurs de la Métairie et leur servante les avaient-elles accompagnées car elles aussi prodiguaient des soins aux blessés et malades de l'armée¹⁷ C'est en tout cas, ce que écrit Elie Fournier dans Ouragan sur la Vendée?

Une lettre du département de Loire-Inférieure à celui du Morbihan fait mention de cette arrestation¹⁸ Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois), Bio. Vend., Tome 2, p 209 :

« hier soir, quelques brigands ont été pris sur la route de Nozay, avec des femmes, du nombre desquels est une comtesse. »

Et un entrefilet parut dans le Journal de la Montagne du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)¹⁹ Journal de la Montagne, p 417, Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1058382x>.

culotte Doppet,
Nantes..., nivose.
Les débris de l'armée catholique nous arrivent à force. Hier on a fusillé 279 brigands dont 170 avoient été pris à Ancenis, et les autres du côté de Vannes. Il y avoit parmi eux plusieurs petits chefs.
Sept prisonnières, prises sur la route de Rennes, parce qu'elles n'avoient pu suivre l'armée des brigands, arrivèrent ici hier au soir. Il se trouve parmi elles 4 cousines de l'infâme Charrette; ce sont toutes ci-devant, et deux de ces femmes sont d'une grande beauté; elles seront guilloténées aujourd'hui.
Aristide VALGOUR.

Journal de la Montagne (Gallica)

Les vingt-sept prisonniers furent emmenés à Nantes. Les vingt hommes furent directement incarcérés à la prison du Bouffay où siégeait également, dans le même bâtiment, le tribunal révolutionnaire, la commission militaire Lenoir; la prison donnait sur la place du même nom (à l'époque place de la Révolution) où avait été monté depuis la guillotine²⁰Archives Loire-Atlantique L 48, établissement d'un échafaud sur la place du Bouffay (fol. 20). Quant aux femmes, elles furent envoyées quelques heures à la prison du Bon Pasteur. Sur place, le concierge Fleur-de-pied leur enleva différents effets: un couvert d'argent, deux paires de bracelets en diamants et une paire de boucles de souliers de femme, qui selon une déposition ultérieure furent envoyés au Comité révolutionnaire nantais²¹Archives municipales de Nantes, I2 registre 7, déclarations contre le Comité Révolutionnaire (déclaration n°86 de Fleurdepied concierge au Bon pasteur du 3 Messidor an 2). Au procès Carrier(Archiv. nat. F/7/4634, Dossier Carrier p71), il déclara « les six filles Metayers ont été guil. avec une domestique et 36 autres ont été fusillées par ordre de Carrier ».

Le 28 frimaire est été l'homme qui ont porté & l'homme public
Guillotiné de suite qui ont fait un couvert d'argent, deux paires de
Diamant, une paire de l'oucle de poutre de femme, le l'oucle de
quelques l'oucle d'airayant Dulaxé l'oucle de l'oucle de l'oucle, l'oucle de
Porter au comité révolutionnaire l'oucle de l'oucle de l'oucle de l'oucle
Port. de l'oucle de l'oucle de l'oucle de l'oucle de l'oucle de l'oucle de l'oucle

De par un ordre du même Comité révolutionnaire, les sept femmes furent dès le lendemain, le 29 frimaire, transférées à la prison du Bouffay²²Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois) (Bio. Vend., Tome 2 (53 fasc.), p. 197-245)p 211[:

« envoyé au Bouffay vingt hommes et sept femmes condamnés à la peine de mort par le comité révolutionnaire de Nozay ».

de la République française une et indivisible
Signé le noir président.

Concierge vous êtes chargé des noms
Gabrielle Métairie du poire
Marguerite Métairie
Claire Métairie
Olimpe Métairie
Michelle Hervouet de Yannes, laot
Mathurine Marchand de L'orie
Jeanne Roy de St Etienne duver
vous transferez du bon pasteur
Le 24. frimaire L'an 2^e de la R
me indivisible
Le citoyen Concierge de la Prison

Les sept femmes
écrites le 29. frimaire
+ + +
+ + +

Livre d'écrou du concierge des prisons du Bouffay, (Archives de Loire-Atlantique L864). Notons les sept croix indiquant que les sept prisonnières étaient depuis décédées.

En fait, ces vingt-sept prisonniers n'avaient pas été jugés à Nozay. Et comme deux jours auparavant où furent guillotiné vingt-neuf personnes (dont quatre enfants âgés entre douze et quatorze ans), ils furent exécutés sans jugement. Le légaliste Phelippes dit Tronjolly, président du Tribunal criminel, le précisa bien dans le procès verbal qu'il rédigea alors avec les mots « pour ordre au citoyen Phelippes », ces exécutions n'eurent lieu que par l'unique volonté du représentant du Peuple Carrier en mission à Nantes depuis octobre.

Voici la retranscription dudit procès-verbal :

Du 19 décembre 1793 – 29 frimaire an II.

Président du tribunal révolutionnaire ai rapporté le procès-verbal qui suit :

Les membres du Tribunal révolutionnaire réunis ; présent Goudet, accusateur-public. Le citoyen Phelippes président

dudit tribunal a fait part d'un ordre à lui adressé par le citoyen Carrier, représentant du peuple, lequel ordre est inscrit au pied d'une liste manuscrite, contenant les noms, l'âge, la demeure et le lieu de naissance de 27 brigands conduits à Nantes par la force armée, le 28 frimaire, lesquels ont été pris les armes à la main, et de suite conduits aux prisons du Bouffay où ils sont détenus ; En vertu duquel ordre le président a rendu l'ordonnance qui suit, après avoir verbalement reçu de nouveaux ordres du représentant du peuple (n'est pas interligné cette fois) sur les représentations du président, pour qu'on livre ces brigands en jugement conformément aux lois des 19 mars, 10 mai et 5 juillet ; Nous, président du Tribunal révolutionnaire séant à Nantes, ordonnons que la liste, et l'ordre ci-dessus mentionné, seront de suite transcrits à la suite de la présente, pour être exécuté suivant la volonté et l'express commandement du représentant du peuple et que la dite pièce, chiffrée, restera déposée au greffe, sauf au tribunal à prononcer la confiscation des 27 dénommés dans ladite liste conformément aux art. 7 et 8 de la loi du 19 mars dernier, et à l'accusateur-public a donner des ordres à l'exécuteur des jugements criminels, suivant l'usage. Signé : Phelippes.

1. Jacques Pacquier, 23 ans, laboureur, de Plessé ;
2. Guillaume Philippes, 19 ans, laboureur; de Saint-Liphard ;
3. Louis Drogueux, 22 ans, laboureur, d'Escoublac ;
4. Louis Geslin, 38 ans, laboureur, de Chesmi (?) district de Guérande;
5. Louis-François Gueneuf, 22 ans, laboureur, de Crossac ;
6. Pierre Yvon, 23 ans, laboureur, de Blain ;
7. Julien Tremon, 23 ans, laboureur, de Nivillac, district de la Roche-Sauveur ;
8. Louis Bertaud, 21 ans, laboureur, d'Escoublac ;
9. Ollivier Marchand, 18 ans, laboureur, de Guenrouet ;
10. Leroux, 22 ans, laboureur, de Plessé ;
11. Blandin Pierre, 42 ans, laboureur, de Blain ;
12. Jean Rousset, 22 ans, laboureur, d'Herbignac ;
13. Pierre Demy, 36 ans, laboureur, de Séverac ;
14. Nicolas Bougane, 24 ans, laboureur, de Savenay ;
15. Potiron Jean, 22 ans, laboureur, de Bouvron ;
16. Jean Augé, 30 ans, laboureur, de Bouvron;
17. René Bonnale, 42 ans, laboureur, de Savenay;
18. Pierre Quenille, 23 ans, laboureur, de Blain ;
19. Jean de la Lande, 26 ans, laboureur, de Saint-Etienne- de-Montluc ;
20. Julien Ruelle, 24 ans, laboureur-domestique chez Aulay, fermier à la métairie de Bissin, près Guérande ;
21. Gabrielle Métairie, 28 ans, du Poiré, district de la Roche-sur-Yon ;
22. Marguerite Métairie, 27 ans, du Poiré, district de la Roche-sur-Yon ;
23. Claire Métairie, 26 ans, du Poiré, district delà Roche-sur-Yon ;
24. Olympe Métairie, 17 ans, du Poiré, district de la Roche-sur-Yon
25. Jeanne Roy, 22 ans, domestique chez les précédentes ;
26. Michelle Hervouet, 29 ans, de Vannes ;
27. Mathurine Marchand, 25 ans, native de Lorient (fille de feu Henri Marchand, ci-devant écrivain

de la Compagnie
des Indes, et officier municipal de Lorient.)

Pour ordre au citoyen Phelippes, président du tribunal criminel, de faire exécuter sur le champ, sans jugement, les 27 brigands ci-dessus, et de l'autre part, qui ont été arrêtés les armes à la main.

Nantes, 29 frimaire an II de la République une et indivisible.

Le représentant du peuple français, signé : Carrier.[23](#)Archives de Loire-Atlantique série 1 J 746, registre du Tribunal criminel de Loire Inférieure

13. Pierre Drouy âgé de 28 ans, laboureur natif de la commune
 de la commune de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

14. Nicolas Bouquet, âgé de 28 ans, laboureur, natif de la commune
 de la commune de Lavignac, Gers.

15. Jean Pélissier, âgé de 28 ans, natif de la commune de la commune
 de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

16. Jean Pélissier, âgé de 28 ans, natif de la commune de la commune
 de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

17. Louis Bonnet, âgé de 28 ans, natif de la commune de la commune
 de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

18. Pierre Quercy, âgé de 28 ans, laboureur, natif de la commune de
 la commune de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

19. Jean de la Roche, 26 ans, laboureur natif de la commune de la commune
 de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

20. Julien Buet, âgé de 28 ans, laboureur natif de la commune de la commune
 de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

21. André des Bois, natif de la commune de la commune de Lavignac, district de Lavignac, Gers.

22. Marguerite Motivier, âgée de 28 ans, domestique.

23. Claire Motivier, âgée de 26 ans, idem.

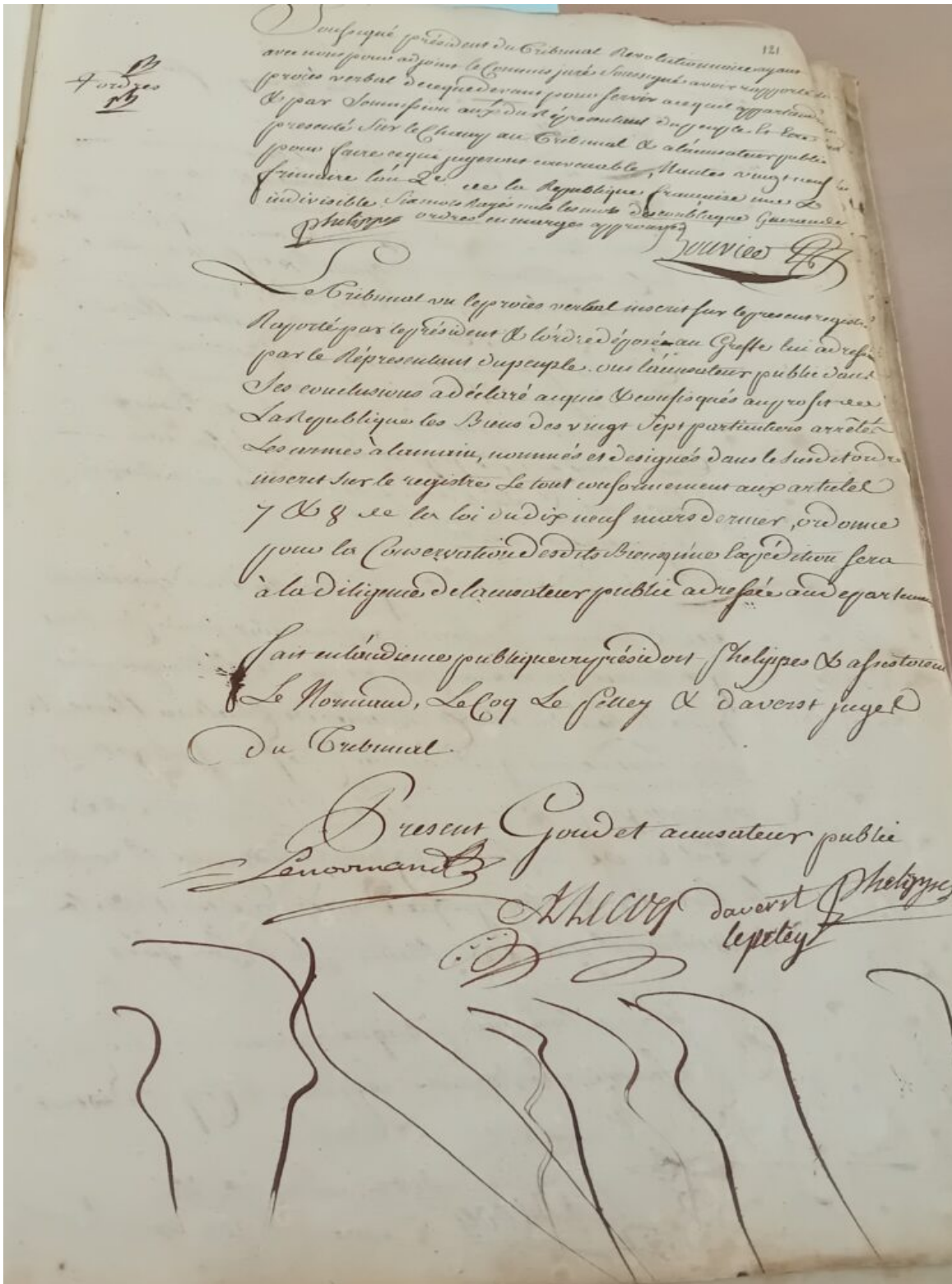
24. Marie Motivier, âgée de 25 ans, idem.

25. Jeanne Roy, native de St. Pierre du Bois, district de
 Chalons, même département, âgée de 22 ans domestique
 des quatre demoiselles ci-dessus.

26. Michèle Hervouët, âgée de 28 ans native de Yarnand.

27. Mathurine Marchand, âgée de 28 ans, native de Lorient
 fille et sœur de Théry marchand vidant le ruisseau de
 La Couraguedes Landes & officier Municipal de ladite
 Commune de Lorient.

Dons ordre au citoyen Philippe président du tribunal
 Criminel de faire exécuter sur le Chêne sans jugement
 Les vingt Sept Prigauds ci-dessus & de lui être signés
 arrêtés les années à la suite. Maxtes Loz française l'an 2...
 de la République française une & indivisible. Le Deyres...
 du peuple français Signé Carrier



Extrait du registre du Tribunal criminel de Loire Inférieure réputé perdu, car classé en 1 J 746 (don de la Société d'études et de recherches historiques du Pays de Retz en 1989).

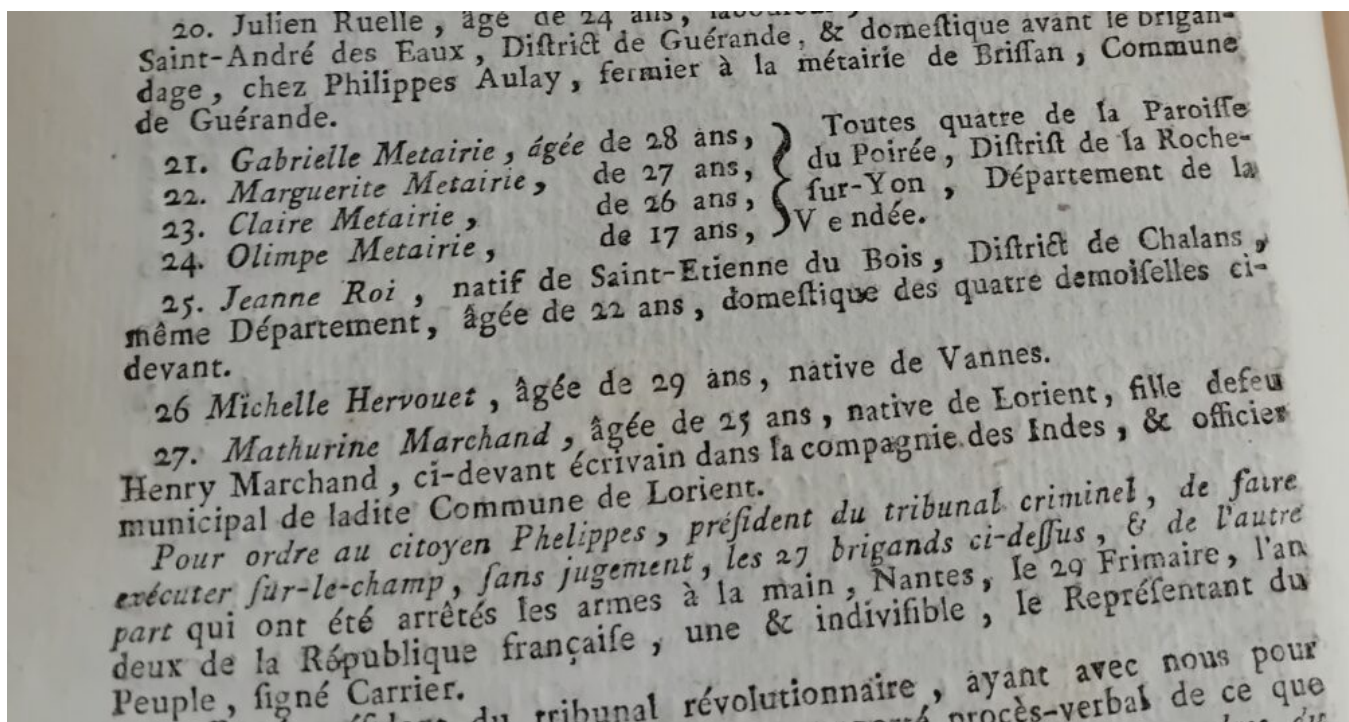
Déjà l'avant-veille, face au même désaccord, et afin que Phelippes obéisse à l'ordre que Carrier lui avait adressé par écrit [24](#) Au procès de Carrier, Phelippes, 6^{ème} témoin déclara que « les deux ordres étaient écrits par un secrétaire, et signés par Carrier », ce dernier l'aurait menacé de rejoindre les condamnés à mort. Parmi les Montagnards, Phelippes fut un des rares opposant des méthodes de Carrier. Ainsi en nivôse, il adressa à Robespierre, la liste de la première noyades de prisonniers (hors religieux) pris des geôles du Bouffay dans la nuit

du 24 au 25 frimaire. Après Thermidor, dans un mémoire [25](#) Mémoire de Phelippes, dit Tronjolly. – Mémoire en défense, suivi de pièces justificatives, de cet ex-président des tribunaux criminel et révolutionnaire séant à Nantes. an II- Cahier imprimé de 38 pages Ad 44, 1 J. il indiqua :

(...) le 27 frimaire, je reçut un ordre de faire exécuter sur- le -champ vingt-quatre brigands, pris les armes à la main & détenus sur la place du Bouffay, parmi lesquels se trouvaient deux enfants de quatorze ans, et deux autre de treize.

le 29, pareil ordre de faire exécuter sur le champ & sans jugement, vingt-sept brigands pris les armes à la main, parmi lesquels se trouvaient sept femmes(...)

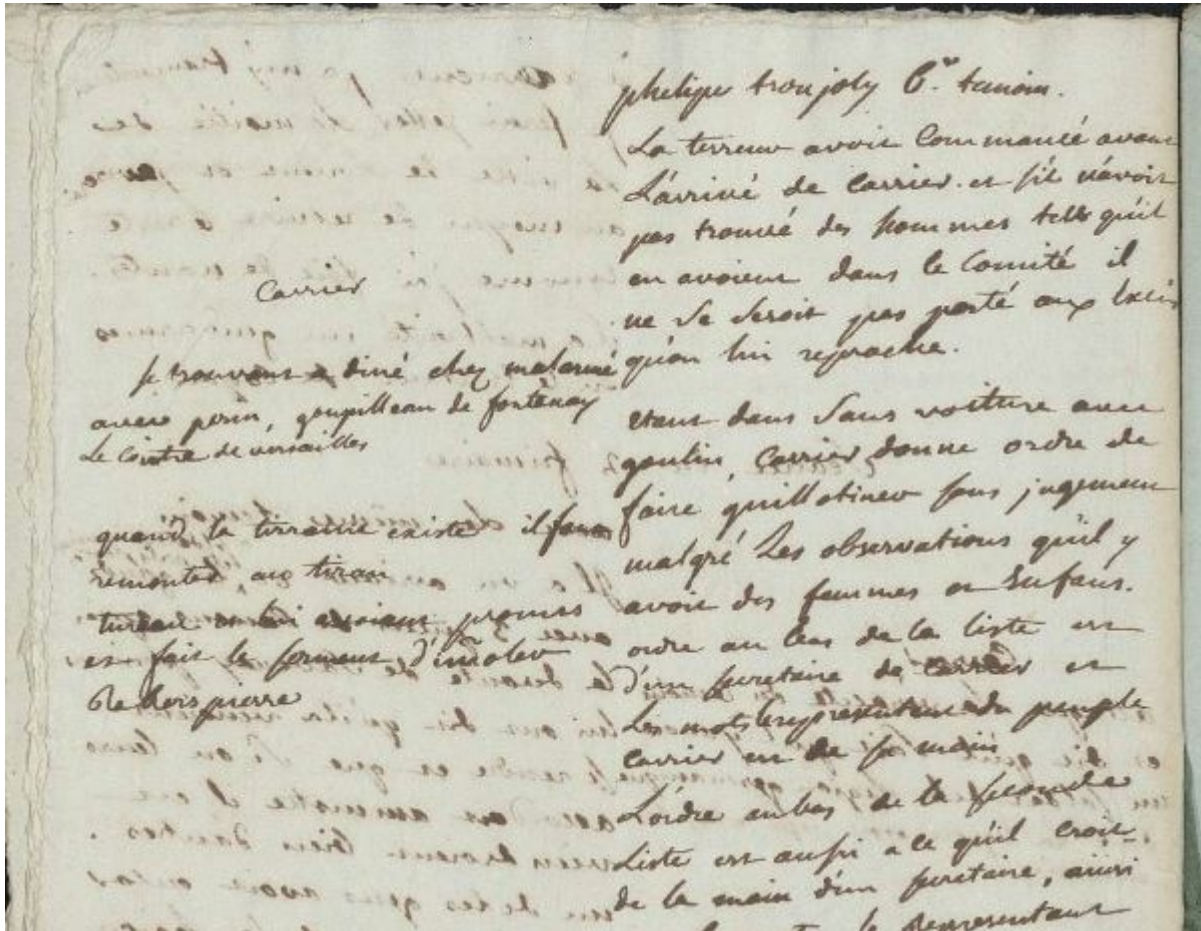
Et parmi les pièces jointes, se trouve cette liste du 29.



Notons que Phelippes, dans le registre d'audience avec jurés du Tribunal criminel [26](#) Ad 44, L 1468, Tribunal Criminel, ptre Phelippes et Gandon, registre d'audience avec jurés du 14 mai 1793 à Fructidor an III du 11 germinal an III, revint sur l'attitude qu'il eut lors de l'exercice des fonctions de Carrier à Nantes et entre autres sur les deux exécutions sans jugement et indiqua :

« Carrier, en partant de nantes ne me destitua de la place de président que parce que je l'avais contrarié pendant son séjour, que parce c'était de Sureté général. Les procès verbaux que j'eus le courage de rapporter les 27 et 29 brumaire, et qui se sont trouvés parmi les papiers de robespierre auquel j'avais été dénoncé, prouvent formellement que j'ai refusé d'obéir à carrier : il vint jusqu'au pied de la guillotine me faire des injonctions, ses vues étaient dans cet instant de me faire guillotiner moi-même, je ne pus donc faire autrement que de verbaliser de la manière dont je le fis, je refusai de donner des ordres à l'Exécuteur et mes procès verbaux réfèrent ces termes, sauf à l'accusateur public à donner les ordres à l'Exécuteur. Les ordres signés Carrier , et réitérés verbalement, m'étaient intimés personnellement comme président. J'eui même la précaution de ne pas rapporter les procès verbaux par minutes ; craint qu'ils n'eussent été enlevées, ai-je donc eu comme à osé le dire la municipalité la coupable faiblesse# d'envoyer à la mort sans jugement le 27 frimaire de l'an 2 29 individus et le 29 du même mois 27 autres individus, parmi desquels étaient des femmes et des

enfants déclarés avoir été pris des armes à la main. (phrase à la marge) ; mais elle a dans son sein des hommes, qui à cette époque se cachaient et tremblaient (...).



Passage du témoignage de Phelippes au procès de Carrier (f 130)

Lors du procès du Comité révolutionnaire nantais et de Carrier, procès très mal orchestré où les témoins furent appelés à la barre sans ordre logique, certains mentionnèrent avec quelques erreurs sur leur patronyme et leur nombre les sœurs Métairie et leur servante. Ainsi leurs derniers moments nous sont connus.

Bernard-Laquèze, concierge au Bouffay [27](#) réputé honnête homme, il remplaça à ce poste son beau-frère en mai 1792. Lire à ce propos la notice de de Roger Naux, Pendant la Révolution française avec les concierges du Bouffay, des Sainte-Claire et du Bon pasteur déclara :

« ayant demandé un mandat d'arrêt pour, pour les citoyennes lamétairie, qu'on m'avait emmenée, Goudet me répondit : « Ce n'est pas la peine. Il doit venir des ordres pour les faire guillotiner sans jugement ! s'il vient une lettre à mon adresse, tu me l'enverras. Le lendemain, Carrier envoya un ordre pour les faire exécuter sans jugement »

Une dénommée Piveteau, fille de confiance à la prison du Bouffay indiqua [28](#) D'après les notes de Villenave cité dans l'article d'Alfred Lallié, la guillotine et le bourreau à Nantes pendant la Terreur, Revue historique de l'Ouest, 1896 :

« les citoyennes lamétairie furent le 28 frimaire, amenées du bon Pasteur sur les trois heures de l'après-midi, elles pleuraient les pauvres malheureuses ! Goudet les consola, en les promettant de les sauver et lendemain à neuf heures du matin, elles furent demandées par ordre de Carrier qui venait d'ordonner de les guillotiner sans jugement

Voici le témoignage de Jeanne Lallier (Lalliet) [29](#)Notons l'erreur qu'elle commet dans son témoignage en indiquant que les deux religieuses étaient des sœurs de la Métairie.prisonnière faisant office de cuisinière et qui fut envoyée par Bernard-Laquèze pour annoncer les exécutions [30](#)Bulletin du tribunal révolutionnaire (1793-1795) t 6 p307, Google book. Notons que dans La Loire Vengée ou recueil historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes, 1^{er}e partie, Paris, An III, reproduit ce témoignage page 277 une coquille s'est glissée et le patronyme devient « Lameteyre » :

« Six citoyennes nommées Lameterye (...) furent envoyées, avec leur domestique, au Bouffay. Carrier envoya l'ordre pour la destruction de leur corps. Bernard concierge me charge de leur annoncer cet arrêt fatal. Je fais passer ces jeunes personnes dans une chambre, & je leur dis : Mes amies votre dernière heure approche préparez vous à la mort ; à 5 heures vous ne serez plus ; c'est Carrier qui l'ordonne ; vous serez toutes conduites dans la même voiture. La plus jeune d'entre elles âgée de 16 ans, me donne cette bague ; (elle représente ce bijou au tribunal). Ces infortunées se plaignent de ne point avoir été entendues ; ne n'avoir pas été jugées ; elles se prosternent la face contre terre ; elles adressent leur prière à l'Etre Suprême, sont ensuite conduites au supplice, & guillotinéés sur place, sans jugement, ainsi qu'environ trente sept autres individus, qui attendent le coup fatal pendant plus d'une heure, au pied de la guillotine. Le bourreau (...) est mort deux ou trois jours après de chagrin d'avoir guillotiné ces femmes. »

S'il s'était avéré très rapidement que les sœurs de La Métairie et les religieuses n'avaient aucunes chances d'être sauvées, il pouvait peut-être en rester une pour leur domestique, qui de par sa fonction n'avait fait que suivre ses maitresses. C'est ainsi que la femme du geôlier de Nantes réclama Jeanne Roy auprès de l'accusateur public Goudet ; hélas sans succès comme elle témoigna par la suite [31](#)Notes d'audience de l'accusateur public de Paris. Arch nat. W//993 f° 12

Le représenté a prononcé sur leur sort, on ne peut que laisser faire

Autre témoignage, plus succinct, en date du 7 brumaire, celui-ci de Jeanne Lavigne, marchande domiciliée à Nantes et âgée de 42 ans :

Sept femmes s'étant rendues après la proclamation, furent guillotinéés par ordre de Carrier, C'était les d^{lles} Metayer (sic) p74

Notons qu'il n'y a aucun décès de Michel Sénéchal, » exécuteur des sentences criminelles » à cette période dans les registres d'état civil de Nantes, mais le registre du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, à la date du 16 nivôse, 5 janvier 1794 indique :

« Le tribunal, attendu le décès de Michel Sénéchal, faisant les fonctions d'exécuteur des jugements criminels dans le département de la Loire-Inférieure, et la nécessité de le remplacer, a arrêté qu'il le serait, provisoirement, par François-Joseph Ferey, ci-devant exécuteur à Pont-Audemer, département de l'Eure, et supprimé par la loi du 13 mai dernier ; qu'à cet effet, il prêterait le serment requis par la

loi.

Famille décimée

Non seulement les quatre sœurs de la Métairie périrent à Nantes, mais leurs deux frères ne survécurent pas non plus à la période révolutionnaire. L'ainé Alexandre Désiré décéda le 26 avril 1794 lors de la bataille de Beaumont en Cambrésis (ou bataille de Troisvilles), avec quatre-vingt autres de sa compagnie³² Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé De Henri Beauchet-Filleau ; son jeune frère Césaire Victor Alphonse qui l'avait suivi dans la légion de Béon, rejoignit l'Angleterre avec son corps d'armée. Puis, à l'âge de 24 ans il participa à l'expédition de Quiberon. Avec les membre de la légion de Béon, il fut exécuté à Quiberon le 2 août 1794, et fut inhumé dans le mausolée des fusillés³³ Eugène de La Gournerie, Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795 : suivis de la liste des victimes, Libaros (Nantes)1875, p 159 (Gallica) ; Henri Lambert dans Pour Dieu et le roi, ou, L'inutile sacrifice: Quiberon, juin-juillet 1795, Marque-Maillard, 1987 indique qu'il était caporal du régiment Loyal Émigrant.



Victoire remportée par les Français, à Quiberon : le 21 juillet 1795, ou 3 thermidor an 3^{ème} de la République (Gallica)

Leur oncle François aurait survécu à la première guerre de Vendée et serait décédé en 1797 ³⁴
Selon Elie Fournier dans son ouvrage Ouragan sur la Vendée : les quatre cousines de Charette, Le cercle d'or, Les Sables-d'Olonne, 1989. Toutefois dans la revue de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres de 1905 (p) est indiqué , selon le Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé d'Henri Beauchet-Filleau, est indiqué un chevalier Vaz de Mello ayant « fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes (et qui) était au dépôt du régiment noble à cheval d'Angoulême, armée de Condé, en 1801. » (p 369)<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k208703w>.

Les nombreux biens de la famille furent vendus comme biens nationaux, et c'est ainsi que le treize prairial an 6 (1^{er} juin 1798) fut mise aux enchères une maison en ruine au Poiré appartenant à « Vaz de Mello émigré ». Elle fut achetée le 29 du même mois au citoyen Saurin pour Joseph Philippe Tireau, juge de paix du canton pour la somme de quatre mille cent francs. Le général Travot, celui qui avait arrêté Charette, et demeurant alors aux

Sables acquit pour la somme de cinq cent soixante trois mille trois cent francs, la maison principale et la borderie de la Métairie ainsi que la métairie de la Brossière au Poiré [35](#)Archives de Vendée 1 Q 265-6 registres de vente 17 et 21 Domaines nationaux.

Notons qu'une dénommée Marie-Claire Vaz de Mello bénédictine de la Fidélité d'Angers, fut arrêtée le 13 avril 1794 et condamnée à la déportation, quitta Angers le 24 juin 1794 [36](#)Anjou historique, juillet 1903, p 34. Était-ce une tante ?

Les dernières survivantes de cette branche issue de la Métairie furent leurs cousines germaines Marie Louise épouse de Jean Sulpice Destrémont, juge de Paix [37](#)née à Reims en 1767, précédemment veuve de Louis François Collard, elle décéda à Braine (Aisne) le 25 décembre 1813, Archives de l' Aisne, E C Braine, 5 Mi0852, f°246 et Marie Catherine épouse d'un dénommé de Recourt du Sart [38](#)Elle décéda à Reims le 22 avril 1846, ville où elle était née en 1763. Archives départementales de la Marne, Reims, Décès 18462 E 534/520 f°127. Elles étaient filles de Louis Clément Vaz de Mello de la Métairie, écuyer, qui s'était engagé dans la garde du corps du Roy, compagnie du Luxembourg et qui avait épousé en 1762 à Reims Marie Murion.



Affiche mentionnant Louis Clément l'oncle des sœurs de la métairie conservée à la bibliothèque de Reims (Albert Depréaux, Les affiches de recrutement du XVIIe siècle à nos jours, J. Leroy et Cie (Paris), 1911 (Gallica))

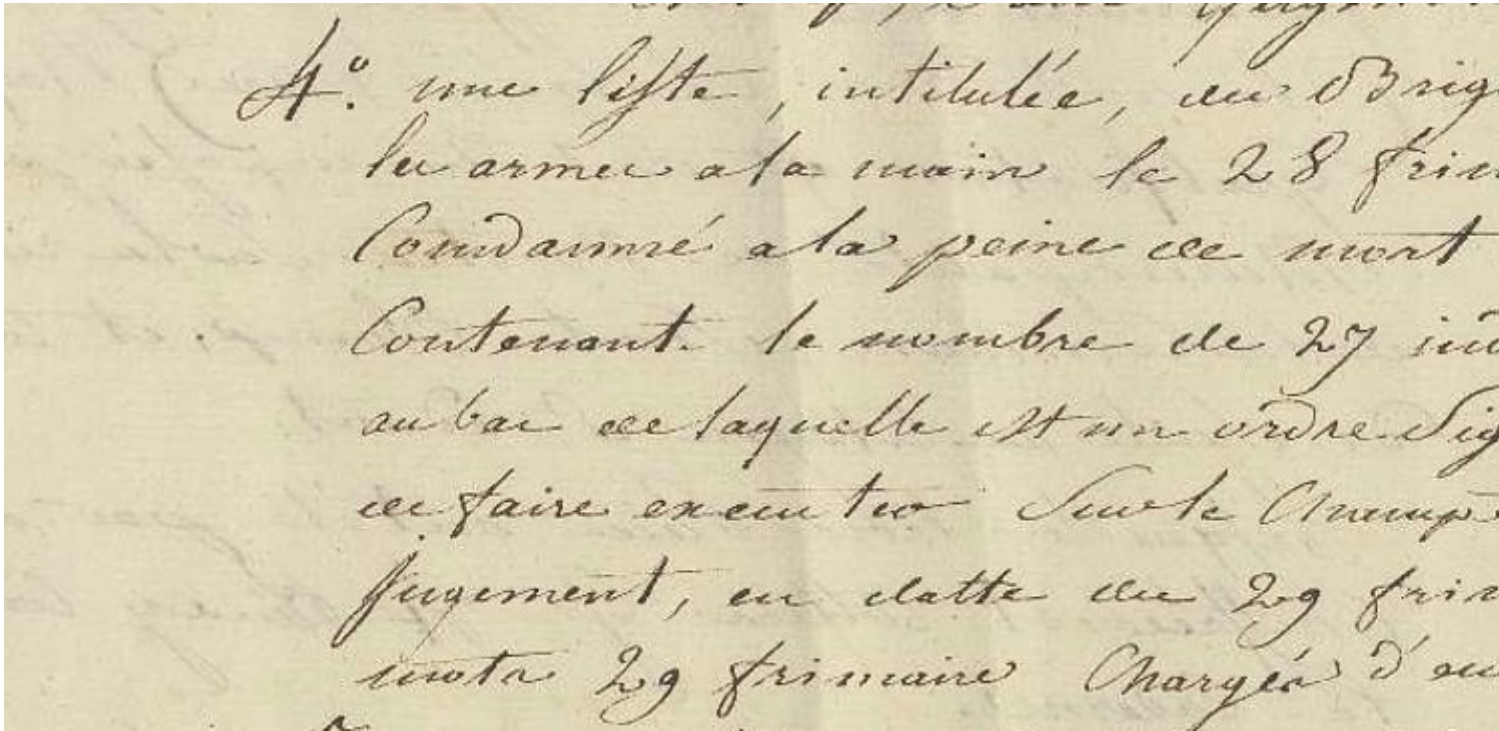
Le procès Carrier

Mais revenons en arrière dans le temps. Lors du procès du Comité révolutionnaire nantais, de par les preuves et les témoignages, il fut décidé d'inculper aussi Carrier. Pour ce procès la Convention manda toutes les pièces nécessaires, et ainsi le 2 brumaire an 3 (23 octobre 1794) :

« la Convention décrète que toutes les pièces originales relatives à l'affaire de Carrier et qui se trouvent à Nantes, notamment les arrêtés des 27 et 29 frimaire, les pièces originales au procès de Fouquet et Lamberty, et à la Compagnie Marat seront apportées, sans délai au Comité de sûreté générale(...) ».

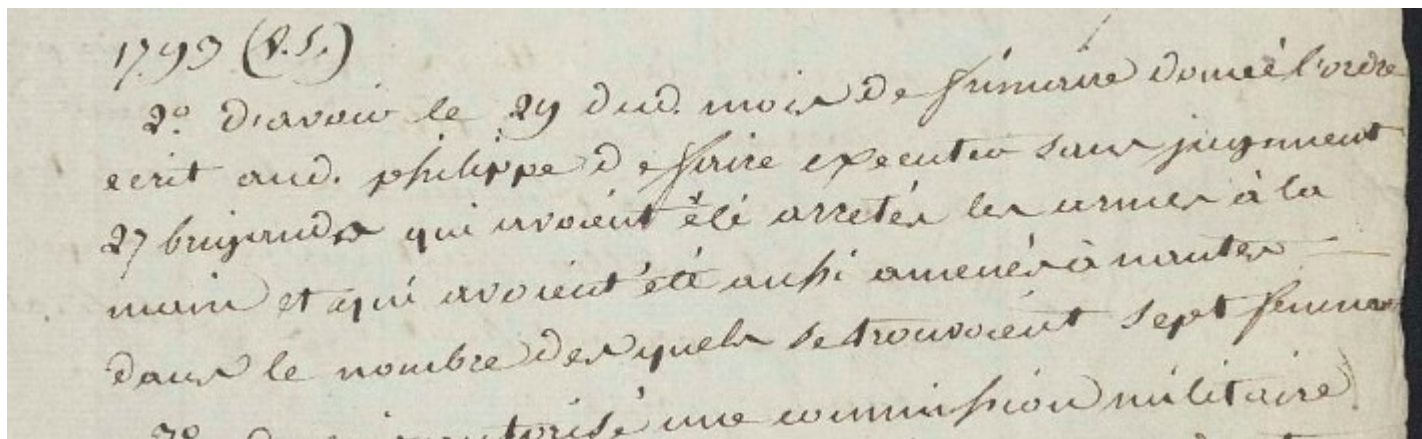
Et c'est ainsi que fut envoyé entre autres par le tribunal Criminel du département de la Loire inférieure avec celle du 27 frimaire, la liste du 29 du même mois « de 27 individus pris les armes à la main condamnée à la peine de mort et devant être exécutés sur le champ par un ordre signé de Carrier ». Rappelons-le, parmi ces « individus »

se trouvaient les sœurs de la Métairie.



Et dans l'un des actes d'accusation dudit procès est indiqué [39](#)Archives nationales F/7/4634, Dossier Carrier f°5 :

« d'avoir le 29 dud. moi de frimaire donné l'ordre écrit aud. philippe de faire exécuter sans jugement 27 brigands qui avaient été arrêtés en armes à la main et qui avaient été aussi amenés à Nantes dans le nombre desquels se trouvaient sept femmes »



Archives nationales (F/7/4634, Dossier Carrier)

Ce procès très médiatisé mit en lumière les atrocités commises à Nantes, dont les exécutions sommaires et les noyades.

Mémoire nantaise concernant les sœurs de la Métairie

Les deux exécutions publiques sans jugement de frimaire marquèrent les Nantais, comme on peut le lire au détour des mémoires d'un dénommé Blanchard greffier du tribunal du district de Nantes [40](#) Charles d' Héricault, Gustave Bord, Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française, Sauton, Paris, 1885, t 2 , Mémoires de Blanchard greffier du tribunal du district de Nantes, etc. extraits, Google book, p300 :

« Au nombre de ces brigands pris en fuite ou se cachant après l'entière déroute de Savenay, se trouvaient deux enfants de 13 ans et deux de 14 ans. L'un de ceux-ci de lassitude ou de besoin de soleil, était couché et endormi sur le pavé de la place du Bouffay ; on le réveilla pour le guillotiner.

Deux jours après , 27 frimaire autre billet de Carrier pour 27 individus au nombre duquel il y avait 7 femmes, dont une de 17 ans. Carrier qualifia ces femmes de brigands pris les armes à la main ».

Selon une tradition, les sept femmes seraient arrivées sur le lieu de leur supplice en entonnant un cantique, ce qui semble plausible, car rappelons le, deux religieuses composaient le groupe. Ce qui semble appartenir à la légende, est qu'Olympe étant la plus jeune fut la dernière à être exécutée, et que le bourreau, avant qu'elle monte à l'échafaud, obtint de la foule sa grâce ; grâce qu'elle refusa pour rejoindre ses sœurs.

Après quelques décennies, les souvenirs s'estompant, de nombreux écrits indiquèrent par erreur que leur mère fut exécutée avec elle, comme dans le passage suivant écrit par Ange Guépin et publié la première fois en 1832 [41](#) Histoire des progrès de la ville de Nantes, Imprimerie Mellinet, p 207, puis repris dans son Histoire de Nantes de 1839 :

Une mère et ses cinq filles, jeunes et belles, se présentèrent à l'échafaud ; elles n'avaient subi aucun jugement ; autour d'elle se presse une foule muette qu'inquiétude de d'effroi ; mais la place est prise. Il faut attendre et faire queue une demi-heure à ce drame horrible. Cependant la mère soutenait ses filles de ses conseils et de son courage ; bientôt elles se prirent à chanter en cœur des cantiques. Un hymne religieux sur cette place rouge de sang ! un hymne chanté par des femmes, ou plutôt par des anges comme on les rêve à 20 ans.. Le peuple s'émeut. Aux accents des jeunes vierges, il a retrouvé dans son cœur un reste de pitié. La religion de ses pères, cette religion qui consacra par des pompes imposantes ses premiers pas dans la vie, et qui n'est plus pour lui qu'un souvenir, l'entoure de ses prestiges...le bourreau lui-même succombe à son attendrissement. Cependant, il exécute les ordres qu'il a reçus ; deux jours après, il est mort d'horreur et de regret »

De plus dans les récits post thermidoriens et légitimistes, les sœurs de la Métairie, de par leur naissance, leur jeunesse, leur beauté et leur foi furent des martyres dont l'exécution fut décrite avec emphase, comme dans ce passage signé du Vicomte de Walsh [42](#) Lettres vendéennes ou correspondance de trois amis en 1823, dédiées au roi, Louvain, 1826 :

Pendant leurs prières, leurs larmes et leurs embrassements, les heures s'écoulaient, la nuit passe, le jour vient, le moment de l'exécution arrive. Des pas se font entendre dans l'escalier qui conduit au cachot ; les verrous de la porte crient ; elles se prosternent de nouveau et invoquent le Dieu des martyrs ; puis, se levant, elles s'embrassent et disent au geôlier : — Nous voilà ! A travers les flots de la foule, l'exécuteur fraie avec peine un chemin à ses victimes. Elles arrivent à l'échafaud : l'aînée des demoiselles de la Métairie y monte la première en montrant le Ciel à ses jeunes sœurs, qui prient en se tenant embrassées...Elle est délivrée de la vie !... La seconde, la troisième lui succèdent. La plus jeune reste seule. Son moment suprême est arrivé. Elle se relève de la terre où elle avait prié ; elle monte aussi les marches ensanglantées. Le bourreau veut l'attacher ; il lui ôte les mains qu'elle

tenait sur son visage pour ne pas voir les corps mutilés de ses sœurs. Alors la vierge apparaît dans toute sa beauté : sa pâleur, ses larmes n'avaient pu effacer sa jeunesse... Elle venait d'avoir quinze ans !... Elle semblait un ange prêt à s'envoler loin du séjour du crime et de la douleur. Le bourreau la regarde, et lui-même sent un mouvement de pitié ; il laisse retomber le bras qu'il étendait, sur elle ; il la montre au peuple en disant : — Elle est trop jeune, elle n'a que quinze ans ! — Grâce ! grâce ! s'écrie-t-on de toutes parts ; la République lui pardonne : elle n'a pas l'âge de mourir ! Du haut de l'échafaud, la jeune fille, dans le délire causé par la mort de ses sœurs, dit à la foule : — J'ai plus de quinze ans... Vous avez tué mes sœurs ; je suis aussi coupable qu'elles. — Non, non, répond la multitude ; descendez de l'échafaud : votre grâce est accordée. — Je ne veux point de grâce ; je veux mourir, s'écrie l'innocente créature, de plus en plus exaltée. Je vois mes sœurs, elles m'attendent... Oh ! par pitié, monsieur le bourreau, faites-moi mourir. Je suis coupable, coupable comme mes sœurs ; je bais la république, je la déteste... Vive le roi ! Vive le roi ! — Eh bien ! qu'elle meure donc ! répliquèrent quelques voix ; qu'elle meure donc ! ajouta la foule. A regret, l'exécuteur se saisit de sa victime, et bientôt l'ange avait rejoint les anges. L'homme de sang, dont le métier est de tuer et qui d'une main indifférente avait fait tomber tant de tête, ne put effacer de sa mémoire la mort de cette jeune victime ; le lendemain, il ne reparut pas, et peu de jours après il mourut.

Encore maintenant, il n'est quasiment pas possible d'évoquer la période de répression à Nantes, que cela soit dans un ouvrage de vulgarisation ou dans des recherches historiques sans évoquer l'exécution des sœurs de la Métairie, en oubliant régulièrement les trois autres femmes les ayant accompagnées ⁴³Dans son mémoire de maîtrise, Carrier et les femmes à Nantes (octobre -décembre 1794), selon les archives du procès, de 1996 effectué sous la direction de Jean Clément Martin, Stéphanie Blandin le démontre fort bien (pp124-125) : « progressivement, l'affaire des sœurs de la Métairie a cristallisé la légende. Tous les historiens évoquent plus ou moins longuement cette exécution. Déjà, le procès lui avait accordé une place particulière en l'intégrant dans l'un des chefs d'accusation. Pourtant d'autres femmes semblent avoir été guillotines à Nantes durant la même période sans que leur histoire ne trouve un écho dans les chefs d'accusation : Mais, les historiens ont cultivé cet intérêt pour la guillotnade des sœurs de la Métairie. Le déroulement de l'exécution devient ainsi l'un de leurs préoccupations. Invariablement, les études sur l'action terroriste de Carrier Nantes lui consacrent un paragraphe, un article.(...) De ce fait, les demoiselles de la Métairie deviennent des effigies de l'action de Carrier. Le problème est cependant de distinguer les faits vérifiés, des faits non vérifiables. Effectivement chaque auteur a contribué à l'édification du mythe, en ajoutant quelques détails. La recherche prend pour pôle d'intérêt les aspects les plus pathétiques, les plus horribles censés accabler Carrier avec plus d'intensité. Nous comprenons ainsi comment l'exécution des demoiselles de la Métairie est une réalité autour de laquelle un mythe se greffe. Les trois autres femmes victimes de la guillotine le même jour sont quant à elles souvent éclipsées (...) ».

Une question qui peut se poser est pourquoi parmi toutes les victimes de Carrier ce fut cette exécution qui fut mise en avant⁴⁴Notons que selon Michäel Guimard dans son mémoire de maîtrise, Les prisonniers du Bouffay sous la Terreur (octobre 1793-Février 1794) indique p 81-82 : « Quelques contre-révolutionnaires subissent une condamnation arbitraire. Pour 4,2% d'entre eux CARRIER a pris la décision de leur appliquer la peine de mort sans jugement préalable. L'exemple le plus frappant est celui des demoiselles de la Métairie(...) » ? Alfred Lallié, historien nantais de la fin du XIXe, spécialiste de la période révolutionnaire de sa ville donne sa réponse dans une lettre ⁴⁵citée dans Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois), Bio. Vend., Tome 2; 1951 pp. 197-245 :

» L'exécution des demoiselles de la Métairie est peut-être l'abus de pouvoir le plus célèbre de Carrier. Il fut l'un des griefs invoqués contre lui lorsque ses collègues crurent de leur intérêt de les sacrifier comme une victime expiatoire de leurs propres méfaits Si cet propre ordre abominable n'ajoutait que peu de choses à la masse de cruautés commises à Nantes par Carrier, il faut reconnaître que la position sociale de ces jeunes filles, l'âge de l'une d'elles qui n'avait que dix-sept

ans, leur beauté, leur réunion sur le même échafaud donnaient à leur immolation un caractère exceptionnellement tragique qui émut l'opinion ».

Précisons aussi que le tableau de Debay fit perdurer ce souvenir de la mort tragique des sœurs de la Métairie.

Debay, l'enfant nantais.

collonneau ad

Auguste-Hyacinthe Debay.

Du tiers germinal, l'an douze de la république française, à dix heures et demie du matin.

Acte de naissance de Auguste-Hyacinthe, né hier, à dix heures et demie du matin, fils de Jean-Baptiste-Joseph Debay, sculpteur âgé de vingt-trois ans et de Marie-Françoise Gaucé, âgée de vingt-cinq ans, mariés, demeurant section huitième, rue Jean-Baptiste Rousseau.

Le père de l'enfant a été reconnu être le premier témoin, Jean-Baptiste Barre, sculpteur, âgé de trente-sept ans, demeurant dite section, rue Foulard.

Le second témoin, Pierre Gallet-Pagé, sculpteur, âgé de quarante-deux ans, demeurant section quinzième, place de Buffon.

Sur la requête à moi faite par le dit Jean-Baptiste-Joseph Debay, père de l'enfant. Le père et les témoins signent. Il a été donné lecture du présent acte aux parties.

J. B. Jos Debay J. H. Barre fils
P. Gallet-Pagé

Le maire, Valois par moi Paul-Jean-Baptiste Collonneau, adjoint du maire, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, soussigné.

collonneau ad

Acte de naissance de Debay (Archives municipales de Nantes, registres des naissances 1804 2^{ème} section, 1 E 1676 f°109)

Auguste-Hyacinthe Debay naquit à Nantes en 1804. Son père Jean Baptiste Joseph Debay (ou De Bay), sculpteur d'origine flamande avait été appelé à Nantes pour des commandes et était installé dans la ville depuis 1802 ⁴⁶ Jean Baptiste Joseph Debay, sculpteur âgé de 23 ans fils de Philippe, menuisier et d'Anne Catherine Tacma était né le 16 octobre 1779 à Malines (Pays-Bas autrichiens, aujourd'hui en Belgique). Lors de son mariage à Nantes, le 18 frimaire an 11, avec Françoise Gaucé lingère, il est indiqué demeurer à Paris rue Vieille du Temple et résider à Nantes depuis 5 mois rue Foulard. Le couple eut Jean Baptiste Joseph né 13 fructidor an 10 reconnu lors du mariage (même si le couple était noté marié sur l'acte de naissance) ; Auguste Hyacinthe né le 12 germinal an 12 rue Jean-Jacques Rousseau ; Anne Marie née le 19 brumaire an 14 ; Jacques Alexis René né le 17 juillet 1809 ; Philippine Adèle née le 9 août 1809. On lui doit entre autres les statues du Palais de la Bourse de Nantes.

La famille quitta Nantes pour Paris en 1817 [47A](#). Saint-Vincent Duvivier, les Debay, article paru dans Les Beaux-arts : revue nouvelle, 1865t. X, p. 225 et 257 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406278g>, année où Auguste entre à l'École des Beaux-arts ; il est alors âgé de 13 ans [48](#)Wikiphidias – L'Encyclopédie des sculpteurs français, notice sur Auguste Debay.

Suivant l'enseignement de son père en sculpture, tout comme son frère aîné Jean-Baptiste Joseph dit Debay fils, sculpteur reconnu, Auguste-Hyacinthe, fut un sculpteur et peintre au talent précoce [49](#)« Sa production artistique commence très tôt puisqu'il exécute un buste colossal de Louis XVIII en 1816, et qu'il participe au Salon de 1817 avec deux bustes. Il remporta le second grand prix de peinture en 1822 et le Prix de Rome en 1823 (dans la section peinture). » Wikiphidias – L'Encyclopédie des sculpteurs français.. Elève d'[Antoine-Jean Gros](#), d'aucuns diront son favori, il fut lauréat du Grand Prix de Rome en 1823 avec son œuvre *Égisthe*, croyant retrouver le corps d'Oreste mort, découvre celui de Clytemnestre. Sa sœur Adèle qui épousa en 1829 Félix Crucy, fils du célèbre architecte nantais Mathurin Crucy [50](#)Archives de Paris, actes d'état civil reconstitués 20/03/1828 22/03/1828 Mariages 5Mi1 2052 f° 31, fut son modèle dans une œuvre conservée au Musée des Arts de Nantes, Madame Félix Crucy. Précisons de plus que sa deuxième sœur avait épousé en 1827 Paul Lucas de La Championnière [51](#)AD75 Mayet T162 Fichier des mariages parisiens (collection Mayet) T162 louvet -lyster, fils de Pierre Suzanne Lucas de La Championnière, ancien officier Vendéen [52](#)Ses Mémoires posthumes achevées en 1798 consacrées aux guerres de Vendée furent publiées à l'initiative d'un de ses petits-fils, (Mémoire sur la Guerre de Vendée (1793-1796), Plon, Paris, 1904.

Après une carrière prolifique, Auguste-Hyacinthe Debay, chevalier de la Légion d'honneur [53](#)LH//677/36 décéda célibataire au 73, rue Notre-Dame-des-Champs à Paris le 24 mars 1865 [54](#)Archives de Paris 6^e, acte de décès n° [681](#), année 1865 [V4E700\(vue 25/31\)](#)..

Genèse du tableau ayant pour fait historique l'exécution des sœurs de la Métairie



La Nation est en danger (1832), New York, Metropolitan Museum of Art.

Auguste Debay, « peintre d'histoire » reçut plusieurs commandes officielles de Louis Philippe, dont la Nation en danger [55](#)œuvre partielle conservée au Metropolitan Museum (traduction de la légende en anglais du tableau sur Wikipédia « Cette toile a été récemment reconnue comme fragment d'un grand tableau de 1832 exposé aux Salons de 1833 et 1834. Elle a été commandée par le roi Louis Philippe dans le cadre d'une série de scènes illustrant des épisodes de l'histoire du Palais-Royal, résidence officielle parisienne de la famille d'Orléans. Le sujet est typique de l'imagerie patriotique et révolutionnaire encouragée par le nouveau roi, contrairement à l'imagerie médiévale propagée par son prédécesseur, Charles X. Le tableau fut en grande partie détruit lors du sac du palais en février 1848, qui marqua la fin du règne de Louis Philippe »). Entre 1838 et 1839, il séjourna à Nantes en 1793... [Christelle Augris](#) 13/01/2024

temporairement à Nantes où son frère aîné y exerçait alors⁵⁶Les Etrennes nantaises du 1^{er} janvier 1838 et du 1^{er} janvier 1839 indiquent : « Classes de dessin et de peinture – M. Baudoux a ouvert dans son établissements deux ateliers, l'un pour les dames, l'autre pour les hommes, sous la direction de M. Debay, élève de Gros (...) ».

Et c'est durant cette période qu'il exécuta cette œuvre, inspiré certainement par des récits et des témoignages de proches ayant vécu cette période et même ayant assisté à l'exécution, comme notamment François Claude Meuret ⁵⁷né à Strasbourg en 1769, décéda à Nantes le 5 avril 1858, perruquier, puis rédacteur en chef au journal L'Hermine, membre fondateur de la Société Archéologique nantaise. Son fils Antoine Félix, né en 1817 était artiste verrier et artiste peintre. Il réalisa une lithographie de Cambronne d'après une statue de Jean Debay, frère d'Auguste, montrant ainsi un lien entre ces deux familles.. Le critique d'art et peintre d'origine nantaise [Olivier Merson](#) indiqua à la fin de sa vie dans un texte ayant pour sujet les sœurs de la Métairie ⁵⁸La Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'ouest, Volume 14, p 502 :

« le peintre Auguste Debay a fait de ce sujet un tableau fort remarquable qui appartient au Musée de Nantes. Les dames de la Métairie sont assises en groupe, au pied de l'échafaud et chantant en attendant leur tour de guillotine. Dans la foule, à droite un jeune Breton va trahir son émotion qu'un voisin réprime. Ceci est historique. J'ai connu dans son âge mûr et en vieillesse ce jeune Breton. Il se nommait Meuret. Il commença perruquier et finit rédacteur au journal l'Hermine. En 1829 il publia les Annales de Nantes, ouvrage estimé, en deux volumes. Un de ses fils eut de la réputation à Paris, comme miniaturiste. A diverses reprises je lui ai entendu faire le récit lamentable de la mort des dames Mello de la Métairie ».



Le Breton Meuret

Debay dut aussi avoir connaissance des événements par le récit erroné d'Ange Guépin indiquant non pas que seules les sœurs de la Métairie avec leur servante furent exécutées, mais que leur mère Marie Marguerite Charette, veuve d'André Alexandre Vaz de Mello était présente, alors que rappelons-le, elle décéda en 1789.

Ce même Merson, indiqua lorsque ce tableau fut exposé au Salon de 1850-51, qu'il avait été précédemment présenté à Nantes en 1838⁵⁹L'union bretonne du 14 avril 1851, lettres sur le Salon de 1850-1851, article d'Olivier Merson : »(...) Je me rappelle avoir vu, il y a de cela quelques douze ans- j'étais fort jeune alors- à une exposition de Nantes, le tableau de Monsieur Debay, représentant un épisode de 1793, à Nantes. L'impression, que dans le temps, me produisit la mise en en scène d'une des scènes les plus hideuses de cette horrible et lugubre époque, m'était toujours restée dans la mémoire, et souvent j'avais pensé à ce groupe de femmes jeunes et belles, accroupies au pied de la sinistre machine, et attendant, en chantant un pieux cantique, le moment fatal. J'ai donc revu avec intérêt le tableau de M. Debay, et lorsque je me suis trouvé en présence de cette toile, qui m'avait si vivement frappé, je me demandais si les impressions d'autrefois revenaient aussi vivaces, et je me suis répondu : non. Il y a douze ans, je voyais dans ce tableau que le sujet, et c'est lui seul qui me serrait le cœur et me navrait ; aujourd'hui, je cherche en dehors du sujet, une exécution à la hauteur de la tâche que s'est imposé l'artiste, et je trouve, à part une habilité incontestable de main, une couleur vitreuse, un dessin maniéré, des expressions forcées, un modelé mou, un effet éparpillé. Je cherche la chaleur, le sentiment, la poésie, quelque chose enfin, de ce qui doit faire battre quelque peu le cœur d'un artiste, et je ne constate, qu'une brosse intelligente, rompue aux exigences du métier, alerte, vive, adroite et souple, mais rien autre chose. Ah si Géricault s'était emparé du sujet !(...). Et toujours grâce à Merson, nous apprenons que ce tableau fut diminué de quelques centimètres pour faire disparaître la guillotine⁶⁰Inventaire général des richesses d'art de la France. Province, monuments civils : Tome deuxième, France. Ministère de l'instruction publique, 1887, Plon : Olivier Merson dans la partie consacrée au Musée de Nantes : »Signé à droite, dans l'angle inférieur : Ate De Bay. Ce tableau a été diminué à gauche de quelques centimètres afin de faire disparaître la guillotine, visible avant cette opération (...) ». Mais cette représentation rappelant les heures sombres de la ville ne fut pas bien reçue lors de son exposition à Nantes et fut refusée au Salon ⁶¹Jean-Clément Martin, Nantes et la Révolution, 2017, éditions du château des ducs de Bretagne, p 106 : « Ce grand tableau tragique et énigmatique, dû au peintre Auguste Hyacinthe Debay a été exposé pour la première fois en 1839 à Nantes, où il provoqua de vives réactions. Le jury parisien refusa la toile au Salon, comme le Louvre ensuite. Il fallut attendre 1850 pour que l'œuvre soit acceptée et envoyée ensuite au de Nantes où le président de la commission se montra réservé sur l'opportunité de ranimer des souvenirs. Mais les passions étaient malgré tout plus apaisées, et les critiques portèrent sur la technique que sur le sujet historique ».

Notice historique sur le musée de peinture de Nantes d'Henri Saint-Georges, 1858

Salon de 1850-1851

Et ainsi, cette œuvre qui ne traitait pas un thème cher aux philippistes resta en la possession du peintre pendant plus de dix ans. Profitant certainement de la chute de Louis-Philippe, ce tableau fut présenté sous le titre Episode de 1793, à Nantes au [salon de 1850-1851](#), ayant en pendant explicatif une commande de 1849 émanant du ministère de l'Intérieur et intitulé la Religion chrétienne et ses bienfaits⁶² l'Alliance du 3 janvier 1851 : « Voici une liste des Nantais dont les œuvres figurent cette année dans les galerie du Palais National (...) Auguste Debay Episode de 1793, à Nantes, la Religion chrétienne et ses bienfaits(ce dernier tableau est commandé par le ministère de l'Intérieur) »/Cyrille Sciamma, Le beau bizarre, les peintures du XIXe siècle du musée d'arts de Nantes, éditions le Passage, 2017, p 131 : « Comme pour en expliquer le sens, Debay accompagnait son œuvre d'un autre tableau présenté au même salon La Religion chrétienne et ses bienfaits (n°735) exécuté en 1849?/Achetée la même année, cette huile sur toile se trouve en dépôt à la mairie d'Evreux (selon le référencement du [Centre national des arts plastiques](#)).

Voici ce qu'en écrivit Étienne-Jean Delécluze, qui lui aussi précise que le tableau était initialement plus large, en découvrant l'œuvre⁶³ Étienne-Jean Delécluze, Exposition des artistes vivants, 1850, Comon (Paris).

Puisque je suis obligé de m'arrêter sur de pareils sujets, et de reporter mes souvenirs à ces temps affreux, car j'avais treize ans à cette époque, j'indiquerai encore un tableau plus terrible que celui de M. Ch. Muller ; il est de M.A. Debay, et n'est désigné dans le livret que par ces mots : Épisode de 1793, à Nantes. Originellement cette toile, plus large, laissait voir sur la gauche l'ensemble de l'instrument du supplice ;aujourd'hui on n'aperçoit plus que les marches qui conduisent sur l'échafaud, au bas duquel sont les victimes qui attendent leur tour pour mourir : c'est là que se trouve le sujet du tableau. Non loin d'un vieillard dont on lie les mains, on voit une mère et ses trois filles qui paraissent attendre le même sort. La résignation religieuse mêlée à l'espèce d'étourdissement causé à cette dame et à ses filles par l'idée du peu d'instant qui leur restent à vivre a été rendue d'une manière très poétique par M. Debay. La sérénité de la mère qui se communique à ses enfants dans ce moment terrible et suprême, touche le cœur en élevant l'esprit, et corrige, autant qu'il est possible, ce que cet épouvantable massacre présente de révoltant. Mais bien que les deux artistes dont nous venons de nous occuper aient traité ces épisodes du plus déplorable temps de notre histoire dans de louables intentions, je leur conseille, ainsi qu'à leurs jeunes confrères, de renoncer à de pareils sujets, qui réveillent de douloureux souvenirs, risquent d'entretenir des haines, et sont

absolument inutiles comme avertissements.

A l'issu du Salon, Episode de 1793 fut alors acheté par l'Etat pour la somme de 1500 francs et [offert](#) au Musée des Beaux-Arts de Nantes [64](#)Archives nationales, F/21/74 dossier 2, achat le 23 mai 1851 pour 1500 francs par le ministère de l'Intérieur à Auguste Hyacinthe DEBAY (Auguste Hyacinthe DE BAY, dit) du tableau intitulé *Episode de 1793, à Nantes..*

Analyse de l'œuvre



Auguste-Hyacinthe Debay, Episode de 1793 à Nantes, 1838, Huile sur toile, 227 x 174 cm, Nantes, Château des ducs de Bretagne.

Catalogue illustré du Salon des Artistes, Paris, Société des artistes français, 1850 Google book

La scène se déroule sur la Place du Bouffay, lieu des exécutions publiques. Les dames de la Métairie, sur le point d'être guillotonnées, sont au premier plan et reléguées au bord inférieur du tableau, dominées par l'échafaud et par les bâtiments. La mère de la Métairie, dont la représentation ici est erronée, prie, un livre de cantiques à la main, entourée de ses filles. Toutes les cinq se tiennent par les mains et les épaules. Leurs visages et leurs larmes marquent leur désespoir. La mère lève les yeux, sans que l'on ne puisse véritablement déterminer si ce qu'elle regarde est le ciel ou bien la guillotine. L'une des filles a, quant à elle, les yeux rivés sur le livre religieux. Malgré le tragique de l'événement représenté et en dépit d'une certaine tendance de la peinture d'histoire à laquelle Debay n'échappe pourtant que rarement, la gestuelle des condamnées demeure sobre. Ainsi, elles n'élancent pas leurs bras au ciel, ne se prennent pas la tête entre les mains ou ne brandissent pas de poings vengeurs à leurs bourreaux, autant d'éléments que Debay aurait pu choisir de représenter. Leurs poses restent peu marquées face à la mort, comme si le peintre avait voulu les représenter pleines de calme et de dignité face à leurs derniers instants.

Bourreau (Photographie de Corentin Augris)

Au-dessus d'elles se tient le bourreau, debout sur l'échafaud. Il observe les dames de la Métairie d'un air grave, la tête basse, référence aux remords ayant supposément entraîné son suicide. Il est affublé d'un bonnet phrygien, comme plusieurs autres révolutionnaires présents sur l'échafaud.

Outre les dames de la Métairie, d'autres condamnés sont représentés sur les marches menant à la guillotine, qui n'apparaît pas sur le tableau (rappelons cependant que la composition d'origine la représentait et que Debay a ensuite réduit sa composition). L'une d'eux est déjà dans l'ombre, le visage dissimulé par les assistants du bourreau. Elle est la prochaine à être exécutée. Un homme amaigri et aux yeux creusés, marqué par les mauvais traitements subis dans les prisons, la suit, ayant les cheveux coupés et le cou et les épaules dégagés afin de faciliter l'exécution (certains pourraient y voir un prêtre de part le chapelet qu'il tient à la main). Viennent ensuite une femme dont l'apparence générale la rapproche de la pureté des dames de la Métairie; puis un vieillard les yeux clos, à l'apparence cadavérique, dont l'aspect évoque celui de la vieille femme de La Nation en danger. Enfin, une dernière condamnée se trouve au même niveau que les la Métairie, en train de se faire attacher les poignets. Ces personnages ne paraissent pas correspondre aux autres personnes exécutées le même jour : aucune des femmes ne semble être religieuse ou servante et surtout, les traits du vieil homme n'évoquent pas ceux de quelqu'un de 42 ans, âge du plus vieux des condamnés.

Plusieurs détails sont à signaler au sein de la foule qui assiste aux exécutions. Sur le bord droit du tableau, on peut ainsi voir un homme, que l'on a vu être le dénommé Meuret dont témoigne Merson, tendre les bras vers les condamnées, ce qui évoque les récits sur les nombreuses personnes ayant voulu obtenir leur grâce, tandis qu'un autre, auquel Debay a attribué un visage particulièrement malfaisant, tente de le bâillonner avec sa main. À leurs côtés se tient un jeune garçon semblant se retenir d'intervenir, ainsi qu'un troisième homme, vêtu de noir, dos aux exécutions qu'il regarde en tournant la tête. Il tente de repousser une foule hostile qui derrière lui, forme une masse indistincte dont s'élèvent une multitude de bâïonnettes. L'identité de cet homme demeure mystérieuse, et peut-être Debay n'avait-il personne de particulier à l'esprit au moment de le peindre. Néanmoins, tout indique

qu'il s'agisse d'un officiel de la Terreur.

Un autre groupe de personnages est à signaler. En arrière plan, en haut des marches menant à la prison du Bouffay, on remarque des hommes dont les habits trahissent l'importance. L'un d'eux, sur lequel on distingue une écharpe tricolore, tient un document en main : il pourrait s'agir de Carrier assistant aux exécutions.

Détail du groupe d'hommes au sein duquel figure peut-être Carrier avec l'écharpe tricolore. (Photographie de Corentin Augris)

La lumière joue un rôle symbolique majeur dans le tableau. Le ciel instable et tourmenté peint par Debay permet de justifier l'éclairage variant d'une partie à l'autre de l'œuvre. Au milieu d'une scène sombre, les dames de la Métairie ressortent en étant vivement éclairées, ce qui accentue encore la blancheur de leurs peaux. Mais la lumière touche aussi les autres condamnés sur l'échafaud tout en déclinant au fur et à mesure que l'on se rapproche de la guillotine. Les condamnés les plus hauts, ceux qui sont donc le plus proche de la mort, sont ainsi dans la pénombre. Ces jeux de lumière sont également notables sur le bourreau, ses habits blancs étant éclairés et attirant l'œil du spectateur sur lui, mais sa tête basse demeurant sombre pour indiquer sa tristesse face à la tâche qu'il doit accomplir.

Debay, qui a peint son tableau à Nantes, a pris soin de représenter de manière fidèle la place du Bouffay, lieu de l'exécution, et ses abords. On reconnaît ainsi, sur le bord droit du tableau, la façade de l'immeuble au n° 5 de la place, érigé par Jean-Baptiste Ceineray à partir de 1772⁶⁵
Notice de la base Mérimée : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00108680> et la perspective de la rue du Bouffay.



Détail de la rue du Bouffay et du 5, place du Bouffay (Photographie de Corentin Augris).

Derrière l'échafaud est représenté le château du Bouffay surplombé par la tour qui accueille le beffroi. Le château du Bouffay abrite le Tribunal révolutionnaire ainsi que les geôles, les autorités révolutionnaires ayant repris les prisons d'Ancien Régime et leur mode de fonctionnement⁶⁶ Thomas Pasquier, Faiblesses et mutations d'un établissement carcéral sous le Directoire. La prison du Bouffay de Nantes (an IV – an VIII) dans Annales historiques de la Révolution Française, n° 406 – Octobre-Décembre 2021.. Vue en contre-plongée, la tour se détache d'une portion de ciel remplie de nuages blancs, accentuant son caractère sombre et sinistre. L'essentiel du château fut démoli à en 1843 et la tour en 1848, l'ensemble étant remplacé par un immeuble érigé par l'architecte Chenantais, bâti entre 1849 et 1853⁶⁷ Henri de Berranger, Évocation du vieux Nantes, éditions de Minuit, 1975, p. 152..

La place du Bouffay sur le plan cadastral. Le grand bâtiment en bleu, à l'ouest de la place, est le château du Bouffay. (Archives Départementales de Loire-Atlantique, 1 Fi Nantes 77)

Le château et la tour du Bouffay dans le tableau de (Photographie de
Corentin Augris).

Représentation du château du Bouffay par R. Guénault (date inconnue) [Wikimedia Commons](#)

Plusieurs plans de Nantes désignent le château du Bouffay comme “Maison d’Arrêt”, comme ce plan de 1795 (Nantes, 1Fi42 – 1795)

Au sein de l’œuvre picturale de Debay, ce tableau occupe une place majeure, principalement par sa sensibilité. Là où plusieurs de ses autres tableaux d’histoire font preuve d’une certaine théâtralisation, notamment dans les gestes des personnages (c’est ainsi le cas d’Égisthe, croyant retrouver le corps d’Oreste mort, découvre celui de Clytemnestre, œuvre qui lui a valu le prix de Rome, ou de Lucrece sur la place publique de Collatie, également exposé à Nantes, deux tableaux dans lesquels les apports de son maître Gros et de David à son art sont manifestes), son Épisode de 1793 à Nantes, y échappe en présentant une forme de retenue.



Egisthe croyant découvrir le corps d'Oreste mort, reconnaît celui de Clytemnestre (Crédits photos Beaux-Arts de Paris)

Surtout, en dépit d'une réception mitigée à l'époque⁶⁸ Albert Patin de La Fizelière, critique d'art fut fort peu amène vis-à-vis du parti pris du peintre, regretta que celui-ci ne sublimes pas cet « épisode », Exposition nationale. Salon de 1850-1851, Paris : Passard , 1851 pp39-40, Google book : « il a peint trois cadavres, bleus et verts, horribles à voir, trois femmes affaissées dans les convulsions de l'agonie, décomposées dans la vie. Et ce peuple « ému par les accents religieux ! « il en a fait une horde de scélérats qui grimacent la haine et la soif bestiale du sang. Allons donc, M. Debay, votre bourreau a eu tort de mourir, son repentir n' avait plus de causes. Il n'a décapité que des corps morts », sa postérité est sans égal parmi la production de Debay, devenant l'une des plus emblématiques représentations de la période révolutionnaire à Nantes et suscitant encore bon nombre de commentaires de nos jours. Il sert de support au sein de différents ouvrages sur cette thématique, tels que Nantes et la Révolution : Mémoire des lieux d'André Perron (1988) au moment d'évoquer la guillotine, ou bien Nantes et la Révolution de Jean-Clément Martin (2017). Il n'est pas exagéré de dire que si l'exécution des sœurs de la Métairie a indéniablement marqué, sa notoriété actuelle est essentiellement due à ce tableau et cet épisode n'est jamais évoqué autrement qu'au travers de l'œuvre de Debay, en témoigne la courte vidéo qu'y a consacré TéléNantes en 2016⁶⁹ Voir ici : <https://telenantes.ouest-france.fr/decouverte/un-tresor-de-chateau/article/un-tresor-de-chateau-lexecution-des-soeurs-de-la-metairie> ou bien la pastille sonore de l'association RêvoNantes en 2021⁷⁰ Voir ici : <https://histoire.univ-nantes.fr/vie-etudiante/revonantes> .

Notes

- 1
Ad44, B 230-Arrêts sur requêtes et productions de pièces concernant les lettres de naturalisation obtenues par A. Vaz, Portugais, établi à Nantes, à l'enregistrement desquelles ont formé opposition les marchands de la Fosse et les maire et échevins à raison du grand nombre d'étrangers qui viennent s'installer à Nantes, et aussi afin d'exercer des représailles et B63 lettres de naturalisation délivrées à E. de Mello, portugais -1593-1596. Lire sur l'origine portugaise de la famille l'article les demoiselles de La Métairie et la société portugaise de Nantes d'Etienne Ravilly, intervention aux Journées historiques de Legé du 1^{er} juillet 2000 et édité par l'association des Amis de Legé en 2001
- 2
Archives de Bretagne, 1883 p 134, Google book, y est cité dans une sentence de décharge en faveur des habitants de Nantes pour le ban et l'arrière ban en 1636, un « Alphonse Vaz de Mello, docteur régent en la Faculté de Médecine »
- 3
Ainsi à la page 772 de l'ouvrage Décisions catholiques, ou Recueil général des arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la religion prêt, réformée... Dédié à Monseigneur Le Tellier, ministre et secrétaire d'Etat, par messire Jean Filleau daté de 1668 se trouve un procès-verbal d'André Vaz de Mello, écuyer seigneur **des Mestairies**, conseiller et lieutenant général du roi au siège de La Rochelle daté du 16 juillet 1656 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8713928p>)
- 4
Pauline Retailleau, Châteaux, manoirs et logis de Vendée, La Geste, 2022
- 5
il est indiqué lors d'un baptême en date du 1^{er} août 1743 au Poiré-sur-Vie « cleric tonsuré »
- 6
Arch. de Nantes – registres paroissiaux de Saint-Denis GG59 f°27
- 7
Archives de Vendée -Poiré-sur-Vie (Le)-registres paroissiaux 1776-janv. 1791 AD2E178/3 p 51

- 8
Louis de la Roque et Edouard Barthélémy, Catalogue des gentilshommes en 1789 et des familles anoblies ou titrées depuis le premier empire jusqu'à nos jours, 1806-1866, Pars, 1866, T 2, p 140, Archives.org
- 9
Archives de Vendée -Poiré-sur-Vie (Le)-registres paroissiaux 1776-janv. 1791 AD2E178/3 p490
- 10
Selon Elie Fournier dans son ouvrage Ouragan sur la Vendée : les quatre cousines de Charette, Le Cercle d'or, Les Sables-d'Olonne, 1989
- 11
Louis Agathon R . Flavigny, État de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi à Coblenz en 1791 et 1792, pp 66-67, 1879, Paris, Archiches.org « Etat de l'arrivée des surnuméraires à Coblenz (...) Vaz-de-Mello- 8 oct. 1791 »
- 12
Henri Beauchet-Filleau, Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé De Henri Beauchet-Filleau, p 61
- 13
Archives parlementaires de 1787 a 1860, suite de l'état nominatif des pensions sur le trésor royal (imprimé par ordre de l'Assemblée nationale – pensions au dessous de six cent livres, septième classe, p 224 : »VAZ DE MELLO (François), 58. G. 1° 1767, 150; 2° 1786, 227 377 -La première, à titre d'appointements en qualité de cornette réformé du régiment d'Orléans, et qui lui ont été conservés en qualité de lieutenant réformé du régiment de recrues de Poitiers. La seconde, eu considération de ses services et pour sa retraite »
- 14
Archives du diocèse de Luçon, Dictionnaire géographique et topographique de la Vendée 4 num 503 239 : Fasc. XXII, Canton de La Roche-sur-Yon, par Y. du Guerny vue 77
- 15
Revue du Bas-Poitou, t. Xv, 1901, Le comité royaliste du Palluau, première partie, dans cet article pp 23-24 une lettre du comité de Palluau à M. de Mello de la Métairie commandant au Poiré sous la Roche est retranscrite ainsi qu'un laissez-passer de De Mello commandant au Poiré, lettre datant du 21 mars 1793
- 16
Les martyres de la Congrégation de la Sagesse, Bio. Vend., Tome 2 (53 fasc.), p. 99-195)
- 17
C'est en tout cas, ce que écrit Elie Fournier dans Ouragan sur la Vendée
- 18
Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois), Bio. Vend., Tome 2, p 209
- 19
Journal de la Montagne, p 417, Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1058382x>
- 20
Archives Loire-Atlantique L 48, établissement d'un échafaud sur la place du Bouffay (fol. 20)
- 21
Archives municipales de Nantes, I2 registre 7, déclarations contre le Comité Révolutionnaire (déclaration n°86 de Fleurdepied concierge au Bon pasteur du 3 Messidor an 2). Au procès Carrier(Archiv. nat. F/7/4634, Dossier Carrier p71), il déclara « les six filles Metayers ont été guil. avec une domestique et 36 autres ont été fusillées par ordre de Carrier »
-

22

Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois) (Bio. Vend., Tome 2 (53 fasc.), p. 197-245)p 211[

• 23

Archives de Loire-Atlantique série 1 J 746, registre du Tribunal criminel de Loire Inférieure

• 24

Au procès de Carrier, Phelippes, 6^{ème} témoin déclara que « les deux ordres étaient écrits par un secrétaire, et signés par Carrier »

• 25

Mémoire de Phelippes, dit Tronjolly. – Mémoire en défense, suivi de pièces justificatives, de cet ex-président des tribunaux criminel et révolutionnaire séant à Nantes. an II- Cahier imprimé de 38 pages Ad 44, 1 J.

• 26

Ad 44, L 1468, Tribunal Criminel, ptre Phelippes et Gandon, registre d'audience avec jurés du 14 mai 1793 à Fructidor an III

• 27

réputé honnête homme, il remplaça à ce poste son beau-frère en mai 1792. Lire à ce propos la notice de de Roger Naux, Pendant la Révolution française avec les concierges du Bouffay, des Sainte-Claire et du Bon pasteur

• 28

D'après les notes de Villenave cité dans l'article d'Alfred Lallié, la guillotine et le bourreau à Nantes pendant la Terreur, Revue historique de l'Ouest, 1896

• 29

Notons l'erreur qu'elle commet dans son témoignage en indiquant que les deux religieuses étaient des sœurs de la Métairie.

• 30

Bulletin du tribunal révolutionnaire (1793-1795) t 6 p307, Google book. Notons que dans La Loire Vengée ou recueil historique des crimes de Carrier et du Comité révolutionnaire de Nantes, 1^{ère} partie, Paris, An III, reproduit ce témoignage page 277 une coquille s'est glissée et le patronyme devient « Lameteyre »

• 31

Notes d'audience de l'accusateur public de Paris. Arch nat. W//993 f° 12

• 32

Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé De Henri Beauchet-Filleau

• 33

Eugène de La Gournerie, Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795 : suivis de la liste des victimes, Libaros (Nantes)1875, p 159 (Gallica) ; Henri Lambert dans Pour Dieu et le roi, ou, L'inutile sacrifice: Quiberon, juin-juillet 1795, Marque-Maillard, 1987 indique qu'il était caporal du régiment Loyal Émigrant

• 34

Selon Elie Fournier dans son ouvrage Ouragan sur la Vendée : les quatre cousines de Charette, Le cercle d'or, Les Sables-d'Olonne, 1989. Toutefois dans la revue de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres de 1905 (p) est indiqué , selon le Tableau des émigrés du Poitou, aux armées des Princes et de Condé d'Henri Beauchet-Filleau, est indiqué un chevalier Vaz de Mello ayant « fait la campagne de 1792 dans l'armée des princes (et qui) était au dépôt du régiment noble à cheval d'Angoulême, armée de Condé, en 1801. » (p 369)<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k208703w>

•

35

Archives de Vendée 1 Q 265-6 registres de vente 17 et 21 Domaines nationaux

• 36

Anjou historique, juillet 1903, p 34

• 37

née à Reims en 1767, précédemment veuve de Louis François Collard, elle décéda à Braine (Aisne) le 25 décembre 1813, Archives de l' Aisne, E C Braine, 5 Mi0852, f°246

• 38

Elle décéda à Reims le 22 avril 1846, ville où elle était née en 1763. Archives départementales de la Marne, Reims, Décès 18462 E 534/520 f°127

• 39

Archives nationales F/7/4634, Dossier Carrier f°5

• 40

Charles d' Héricault, Gustave Bord, Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française, Sauton, Paris, 1885, t 2 , Mémoires de Blanchard greffier du tribunal du district de Nantes, etc. extraits, Google book, p300

• 41

Histoire des progrès de la ville de Nantes, Imprimerie Mellinet, p 207

• 42

Lettres vendéennes ou correspondance de trois amis en 1823, dédiées au roi, Louvain, 1826

• 43

Dans son mémoire de maîtrise, Carrier et les femmes à Nantes (octobre -décembre 1794), selon les archives du procès, de 1996 effectué sous la direction de Jean Clément Martin, Stéphanie Blandin le démontre fort bien (pp124-125) :« progressivement, l'affaire des sœurs de la Métairie a cristallisé la légende. Tous les historiens évoquent plus ou moins longuement cette exécution. Déjà, le procès lui avait accordé une place particulière en l'intégrant dans l'un des chefs d'accusation. Pourtant d'autres femmes semblent avoir été guillotines à Nantes durant la même période sans que leur histoire ne trouve un écho dans les chefs d'accusation : Mais, les historiens ont cultivé cet intérêt pour la guillotinate des sœurs de la Métairie. Le déroulement de l'exécution devient ainsi l'un de leurs préoccupations. Invariablement, les études sur l'action terroriste de Carrier Nantes lui consacrent un paragraphe, un article.(...) De ce fait, les demoiselles de la Métairie deviennent des effigies de l'action de Carrier. Le problème est cependant de distinguer les faits vérifiés, des faits non vérifiables. Effectivement chaque auteur a contribué à l'édification du mythe, en ajoutant quelques détails. La recherche prend pour pôle d'intérêt les aspects les plus pathétiques, les plus horribles censés accabler Carrier avec plus d'intensité. Nous comprenons ainsi comment l'exécution des demoiselles de la Métairie est une réalité autour de laquelle un mythe se greffe. Les trois autres femmes victimes de la guillotine le même jour sont quant à elles souvent éclipsées (...) »

• 44

Notons que selon Michäel Guimard dans son mémoire de maîtrise, Les prisonniers du Bouffay sous la Terreur (octobre 1793-Février 1794) indique p 81-82 : « Quelques contre-révolutionnaires subissent une condamnation arbitraire. Pour 4,2% d'entre eux CARRIER a pris la décision de leur appliquer la peine de mort sans jugement préalable. L'exemple le plus frappant est celui des demoiselles de la Métairie(...) »

• 45

cité dans Gabrielle, Marguerite, Claire, Olympe Vaz de Mello de la Métairie (du Poiré-sur-Vie) et Jeanne Roy, leur servante (de Saint-Etienne-du-Bois), Bio. Vend., Tome 2; 1951 pp. 197-245

• 46

Jean Baptiste Joseph Debay, sculpteur âgé de 23 ans fils de Philippe, menuisier et d'Anne

Catherine Tacma était né le 16 octobre 1779 à Malines (Pays-Bas autrichiens, aujourd'hui en Belgique). Lors de son mariage à Nantes, le 18 frimaire an 11, avec Françoise Gaucé lingère, il est indiqué demeurer à Paris rue Vieille du Temple et résider à Nantes depuis 5 mois rue Foulard. Le couple eut Jean Baptiste Joseph né 13 fructidor an 10 reconnu lors du mariage (même si le couple était noté marié sur l'acte de naissance) ; Auguste Hyacinthe né le 12 germinal an 12 rue Jean-Jacques Rousseau ; Anne Marie née le 19 brumaire an 14 ; Jacques Alexis René né le 17 juillet 1807 ; Philippine Adèle née le 9 août 1809

- 47
A. Saint-Vincent Duvivier, les Debay, article paru dans Les Beaux-arts : revue nouvelle, 1865t. X, p. 225 et 257 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406278g>
- 48
Wikiphidias – L'Encyclopédie des sculpteurs français, notice sur Auguste Debay
- 49
« Sa production artistique commence très tôt puisqu'il exécute un buste colossal de Louis XVIII en 1816, et qu'il participe au Salon de 1817 avec deux bustes. Il remporta le second grand prix de peinture en 1822 et le Prix de Rome en 1823 (dans la section peinture). » Wikiphidias – L'Encyclopédie des sculpteurs français.
- 50
Archives de Paris, actes d'état civil reconstitués 20/03/1828 22/03/1828 Mariages 5Mi1 2052 f° 31
- 51
AD75 Mayet T162 Fichier des mariages parisiens (collection Mayet) T162 louvet -lyster
- 52
Ses Mémoires posthumes achevées en 1798 consacrées aux guerres de Vendée furent publiées à l'initiative d'un de ses petits-fils, (Mémoire sur la Guerre de Vendée (1793-1796), Plon, Paris, 1904.
- 53
[LH//677/36](#)
- 54
[Archives de Paris 6^e, acte de décès n^o 681, année 1865 V4E700\(vue 25/31\).](#)
- 55
œuvre partielle conservée au Metropolitan Museum (traduction de la légende en anglais du tableau sur Wikipédia « Cette toile a été récemment reconnue comme fragment d'un grand tableau de 1832 exposé aux Salons de 1833 et 1834. Elle a été commandée par le roi Louis Philippe dans le cadre d'une série de scènes illustrant des épisodes de l'histoire du Palais-Royal, résidence officielle parisienne de la famille d'Orléans. Le sujet est typique de l'imagerie patriotique et révolutionnaire encouragée par le nouveau roi, contrairement à l'imagerie médiévale propagée par son prédécesseur, Charles X. Le tableau fut en grande partie détruit lors du sac du palais en février 1848, qui marqua la fin du règne de Louis Philippe »)
- 56
Les Etrennes nantaises du 1^{er} janvier 1838 et du 1^{er} janvier 1839 indiquent : « Classes de dessin et de peinture – M. Baudoux a ouvert dans son établissements deux ateliers, l'un pour les dames, l'autre pour les hommes, sous la direction de M. Debay, élève de Gros (...) »
- 57
né à Strasbourg en 1769, décéda à Nantes le 5 avril 1858, perruquier, puis rédacteur en chef au journal L'Hermine, membre fondateur de la Société Archéologique nantaise. Son fils Antoine Félix, né en 1817 était artiste verrier et artiste peintre. Il réalisa une lithographie de Cambronne d'après une statue de Jean Debay, frère d'Auguste, montrant ainsi un lien entre ces deux

familles.

- 58

La Revue du Bas-Poitou et des provinces de l'ouest, Volume 14, p 502

- 59

L'union bretonne du 14 avril 1851, lettres sur le Salon de 1850-1851, article d'Olivier Merson : »(...) Je me rappelle avoir vu, il y a de cela quelques douze ans- j'étais fort jeune alors- à une exposition de Nantes, le tableau de Monsieur Debay, représentant un épisode de 1793, à Nantes. L'impression, que dans le temps, me produisit la mise en scène d'une des scènes les plus hideuses de cette horrible et lugubre époque, m'était toujours restée dans la mémoire, et souvent j'avais pensé à ce groupe de femmes jeunes et belles, accroupies au pied de la sinistre machine, et attendant, en chantant un pieux cantique, le moment fatal. J'ai donc revu avec intérêt le tableau de M. Debay, et lorsque je me suis trouvé en présence de cette toile, qui m'avait si vivement frappé, je me demandais si les impressions d'autrefois revenaient aussi vivaces, et je me suis répondu : non. Il y a douze ans, je voyais dans ce tableau que le sujet, et c'est lui seul qui me serrait le cœur et me navrait ; aujourd'hui, je cherche en dehors du sujet, une exécution à la hauteur de la tâche que s'est imposé l'artiste, et je trouve, à part une habileté incontestable de main, une couleur vitreuse, un dessin maniéré, des expressions forcées, un modelé mou, un effet éparpillé. Je cherche la chaleur, le sentiment, la poésie, quelque chose enfin, de ce qui doit faire battre quelque peu le cœur d'un artiste, et je ne constate, qu'une brosse intelligente, rompue aux exigences du métier, alerte, vive, adroite et souple, mais rien autre chose. Ah si Géricault s'était emparé du sujet !(...)

- 60

Inventaire général des richesses d'art de la France. Province, monuments civils : Tome deuxième, France. Ministère de l'instruction publique, 1887, Plon : Olivier Merson dans la partie consacrée au Musée de Nantes : »Signé à droite, dans l'angle inférieur : Ate De Bay. Ce tableau a été diminué à gauche de quelques centimètres afin de faire disparaître la guillotine, visible avant cette opération (...)

- 61

Jean-Clément Martin, Nantes et la Révolution, 2017, éditions du château des ducs de Bretagne, p 106 : « Ce grand tableau tragique et énigmatique, dû au peintre Auguste Hyacinthe Debay a été exposé pour la première fois en 1839 à Nantes, où il provoqua de vives réactions. Le jury parisien refusa la toile au Salon, comme le Louvre ensuite. Il fallut attendre 1850 pour que l'œuvre soit acceptée et envoyée ensuite au de Nantes où le président de la commission se montra réservé sur l'opportunité de ranimer des souvenirs. Mais les passions étaient malgré tout plus apaisées, et les critiques portèrent sur la technique que sur le sujet historique »

- 62

l'Alliance du 3 janvier 1851 : « Voici une liste des Nantais dont les œuvres figurent cette année dans les galerie du Palais National (...) Auguste Debay Episode de 1793, à Nantes, la Religion chrétienne et ses bienfaits(ce dernier tableau est commandé par le ministère de l'Intérieur) »/Cyrille Sciama, Le beau bizarre, les peintures du XIXe siècle du musée d'arts de Nantes, éditions le Passage, 2017, p 131 : « Comme pour en expliquer le sens, Debay accompagnait son œuvre d'un autre tableau présenté au même salon La Religion chrétienne et ses bienfaits (n°735) exécuté en 1849?/Achetée la même année, cette huile sur toile se trouve en dépôt à la mairie d'Evreux (selon le référencement du [Centre national des arts plastiques](#))

- 63

Étienne-Jean Delécluze, Exposition des artistes vivants, 1850, Comon (Paris)

-

64

Archives nationales, F/21/74 dossier 2, achat le 23 mai 1851 pour 1500 francs par le ministère de l'Intérieur à Auguste Hyacinthe DEBAY (Auguste Hyacinthe DE BAY, dit) du tableau intitulé *Episode de 1793, à Nantes*.

• 65

Notice de la base Mérimée : <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00108680>

• 66

Thomas Pasquier, Faiblesses et mutations d'un établissement carcéral sous le Directoire. La prison du Bouffay de Nantes (an IV – an VIII) dans Annales historiques de la Révolution Française, n° 406 – Octobre-Décembre 2021.

• 67

Henri de Berranger, *Évocation du vieux Nantes*, éditions de Minuit, 1975, p. 152.

• 68

Albert Patin de La Fizelière, critique d'art fut fort peu amène vis-à-vis du parti pris du peintre, regretta que celui-ci ne sublima pas cet « épisode », Exposition nationale. Salon de 1850-1851, Paris : Passard , 1851 pp39-40, Google book : « il a peint trois cadavres, bleus et verts, horribles à voir, trois femmes affaissées dans les convulsions de l'agonie, décomposées dans la vie. Et ce peuple « ému par les accents religieux ! « il en a fait une horde de scélérats qui grimacent la haine et la soif bestiale du sang. Allons donc, M. Debay, votre bourreau a eu trot de mourir, son repentir n' avait plus de causes. Il n'a décapité que des corps morts ».

• 69

Voir ici : <https://telenantes.ouest-france.fr/decouverte/un-tresor-de-chateau/article/un-tresor-de-chateau-lexecution-des-soeurs-de-la-metairie>

• 70

Voir ici : <https://histoire.univ-nantes.fr/vie-etudiante/revonantes>

Categorie

1. Art
2. Guerres de Vendée
3. Révolution française
4. Uncategorized
5. XIXe Siècle
6. XVIIIe Siècle

Tags

1. Auguste Bebay
2. Carrier
3. Charette de la Contrie
4. Guerre de Vendée
5. Nantes
6. Peinture
7. Phelippes-Tronjolly
8. Révolution
9. sœurs de la Métairie
10. Vaz de mello
11. Vendée



date créée

13/01/2024

Auteur

christelle-augris